



**Direction de l'Analyse, de la Prévision
et des Statistiques Agricoles**

Rapport de l'Enquête sur les Exploitations Agricoles Hors Ménage (EAHM) 2021-2022

février 2023

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	3
0. Rappel Méthodologique.....	5
0.1. Champ et domaine d'étude	5
0.2. Plan de sondage	6
1. Caractéristiques des EAHM	9
1.1. Caractéristiques sociodémographiques des exploitants des EAHM	9
1.2. Caractéristiques des activités agricoles des EAHM.....	11
2. Utilisation des terres par les EAHM	16
2.1. Superficies exploitées	16
3. Utilisation des intrants	22
3.1. Utilisation des semences.....	22
3.2. Utilisation des fertilisants.....	25
3.3. Utilisation des produits phytosanitaires.....	31
4. Main d'œuvre	33
5. Productions végétales et utilisations.....	35
5.1. Les cultures pluviales	35
5.2. Les cultures irriguées	39
5.3. Les cultures fruitières	41
6. Production animale.....	43
6.1. Le cheptel détenu par les EAHM.....	43
6.2. La production laitière	46
6.3. La production d'œufs.....	47
6.4. La production de miel.....	48
7. Autres activités des EAHM	48
8. Revenus et coûts de production des EAHM	50
9. Conclusion	56

Liste des tableaux

Tableau 0-1 : Répartition de la base de sondage des EAHM par strates	6
Tableau 0-2 : Taille de l'échantillon par région.....	8
Tableau 0-3 : Couverture de l'échantillon 2021-2022	8
Tableau 1-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le type d'activité pratiqué	13
Tableau 1-2 : Répartition des EAHM (en %) selon le matériel d'irrigation utilisé	14
Tableau 1-3 : Répartition des EAHM selon le type de préparation du sol avant plantation.....	16
Tableau 2-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le mode d'acquisition des terres par région	21
Tableau 3-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le principal fournisseur d'urée	27
Tableau 3-2 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de NPK par type	28
Tableau 3-3 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants organiques par région selon le type	30
Tableau 3-4 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de l'engrais organique	30
Tableau 3-5 : Proportion des EAHM ayant utilisé des produits phytosanitaires par région selon le type	32
.....	
Tableau 4-1 : Nombre moyen de personnes employés selon la catégorie	35
Tableau 5-1 : Production moyenne des cultures pluviales par EAHM	36
Tableau 5-2 : Production totale d'arachide par EAHM	36
Tableau 5-3 : Production totale de coton des EAHM par région.....	37
Tableau 5-4 : Production totale des autres cultures de rentes par région	38
Tableau 5-5 : Production totale de céréales des EAHM	38
Tableau 5-6 : Production moyenne des cultures irriguées des EAHM.....	40
Tableau 5-7 : Production totale (en kg) des cultures irriguées des EAHM	40
Tableau 8-1 : Répartition des EAHM selon le type de produits subventionnés par région.....	55

Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le sexe de l'exploitant	9
Graphique 1-2 : Répartition (%) des exploitants selon la classe d'âge et le sexe	10
Graphique 1-3 : Répartition (%) des exploitants selon le sexe et le niveau d'instruction	11
Graphique 1-4 : Proportion des exploitants alphabètes selon le sexe	11
Graphique 1-5: Répartition des EAHM en effectif	12
Graphique 1-6 : Répartition des EAHM (en %) pratiquant l'irrigation.....	13
Graphique 1-7 : Répartition des EAHM ayant des serres ou des abris maraîchers	15
Graphique 1-8 : Répartition des EAHM selon le type de préparation du sol avant plantation	15
Graphique 2-1 : Superficie moyenne exploitée (en ha) par les EAHM par région toutes cultures confondues	17
Graphique 2-2 : Superficie totale exploitée (en ha) par les EAHM par région	17
Graphique 2-3 : Répartition de la superficie exploitée par région	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 2-4 : Répartition de la superficie totale exploitée selon le type de culture	18
Graphique 2-5 : Superficie moyenne EAHM par culture pluviale (ha)	19
Graphique 2-6 : Superficie moyenne exploitée par culture irriguée ou de décrue	19
Graphique 2-7 : Superficie moyenne exploitée par culture fruitière	19
Graphique 2-8 : Répartition des EAHM selon le mode d'acquisition des terres	20
Graphique 2-9 : Proportion des propriétaires détenant des titres de propriété	21
Graphique 2-10 : Répartition des EAHM possédant un titre de propriété selon la nature du titre	22
Graphique 3-1 : Répartition des EAHM selon le type de semence utilisé par culture	23
Graphique 3-2 : Quantité moyenne de semence utilisée par hectare	23
Graphique 3-3 : Répartition des EAHM selon l'origine des semences par culture	24
Graphique 3-4 : Répartition des EAHM selon le fournisseur de semence	25
Graphique 3-5 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants minéraux	25
Graphique 3-6: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées de l'urée	26
Graphique 3-7: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du DAP	26
Graphique 3-8: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du NPK.....	26
Graphique 3-9: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du foliaire	26
Graphique 3-10 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur du fertilisant (Phosphate).....	28
Graphique 3-11 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants organiques	29
Graphique 3-12 : Proportion des EAHM ayant utilisé des produits phytosanitaires	31
Graphique 3-13 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur d'herbicides.....	32
Graphique 3-14 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur d'herbicides	33
Graphique 3-15 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de produit phytosanitaire par type	33
Graphique 4-1 : Répartition de la main d'œuvre embauchée selon la catégorie	34
Graphique 5-1 : Répartition des cultures pluviales selon les différentes utilisations	39
Graphique 5-2 : Répartition des cultures irriguées selon les différentes utilisations.....	41
Graphique 5-3 : Production moyenne de culture permanente	41

Graphique 5-4 : Répartition des cultures fruitières selon les différentes utilisations.....	42
Graphique 6-1 : Part du cheptel des exploitations agricoles détenue par les EAHM	43
Graphique 6-2: Nombre total de têtes de bétail possédées.....	44
Graphique 6-3: Nombre total de têtes de volailles et autres espèces possédées	44
Graphique 6-4: Nombre moyen de tête de bétail par EAHM	44
Graphique 6-5 : Nombre moyen de tête de volaille et autre espèce par EAHM	44
Graphique 6-6 : Répartition des flux entrants d’animaux par espèce	45
Graphique 6-7 : Répartition des flux sortants d’animaux par espèce	45
Graphique 6-8 : Répartition (en % EAHM) des raisons de l’abattage d’animaux, par type d’animaux.	46
Graphique 6-9 :Part de la production laitière des EAHM dans la production des exploitations agricoles	47
Graphique 6-10 : Répartition (en %) de la production totale de lait selon les régions	47
Graphique 6-11 : Production d’œufs des EAHM	47
Graphique 6-12:Production totale de miel par région	48
Graphique 6-13 :Répartition de la production selon le type de récolte	48
Graphique 7-1 : Répartition des EAHM ayant eu activités de pêche ou d’aquaculture	49
Graphique 7-2 : Répartition des EAHM ayant eu une production forestière	49
Graphique 7-3 : Répartition (en % de EAHM) des principaux produits forestiers ligneux exploités	50
Graphique 8-1 : Vente moyenne des ventes de cultures pluviales par EAHM en milliers de FCFA	51
Graphique 8-2 : Vente moyenne des ventes de cultures irriguées par EAHM en milliers de FCFA.....	52
Graphique 8-3 : Montant moyen des ventes de culture fruitière par EAHM en milliers de FCFA.....	52
Graphique 8-4 : Coûts moyens de production des EAHM	53
Graphique 8-5: Proportion des EAHM ayant contracté un prêt.....	54
Graphique 8-6 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de prêts.....	54
Graphique 8-7: Répartition des EAHM selon le motif de demande de prêt	54
Graphique 8-8 : Répartition des EAHM ayant reçu une subvention (directe ou indirecte)	55

0. Rappel Méthodologique

0.1. Champ et domaine d'étude

Selon le manuel 2020 sur le Recensement Mondial de l'Agriculture (RMA) de la FAO, les exploitations agricoles hors ménages sont celles relevant des secteurs autres que le secteur des ménages. Celles-ci pourraient inclure les exploitations exploitées par des sociétés, des coopératives, qui sont définies dans le contexte des lois et coutumes nationales, les institutions religieuses, ainsi que les institutions gouvernementales.

Dans le contexte du Sénégal, le terme « exploitation agricole hors ménage » (EAHM) désigne l'une des 4 catégories d'exploitations agricoles définies ci-dessous.

- **Entreprise agricole**

C'est une exploitation agricole gérée par une personne morale. En d'autres termes, c'est l'exploitation agricole moderne ; elle peut être aussi assimilée à une exploitation agricole spéciale. En général, elle dispose d'un NINEA (Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations) et tient régulièrement une comptabilité.

- **Ferme moderne**

Elle désigne toute exploitation agricole délimitée par des murs ou des barbelées abritant les parcelles agricoles, les machines agricoles, les cheptels animaliers, la volaille sous des abris (couvert) et l'habitat de l'exploitant.

La ferme peut avoir une activité diversifiée (polyculture-élevage) ou au contraire être plus ou moins spécialisée dans un domaine particulier : les cultures céréalières, les cultures de rente ou grandes cultures, l'horticulture, la stabulation, l'embouche, l'aviculture, la production de lait ou d'œufs, l'arboriculture fruitière, le maraîchage et/ou l'horticulture, l'élevage et/ou l'embouche, l'aviculture entre autres.

- **Grande exploitation agricole**

C'est toute exploitation agricole qui emblave 10ha ou plus, en une campagne agricole, selon la définition adoptée lors du 1^{er} Recensement Agricole de 1998-99.

Les détenteurs des grandes exploitations agricoles peuvent être des personnes physiques, des marabouts ou des écoles coraniques en internat (Daaras), des groupements ou associations, etc.

- **Groupement/coopérative de production horticole**

Est considéré comme un groupement/coopérative de production horticole, tout groupe d'individus spécialisé dans la production maraîchère, fruitière ou florale, et organisé dans le

but de produire ensemble sur le même domaine, en mettant en commun les moyens de production et en partageant les fruits de la production. Toutefois, tout regroupement de producteurs horticoles qui n'a pas pour objectif la production en commun n'est pas considérée comme un groupement/coopérative de production horticole. D'autres objectifs peuvent être à la base du groupement, comme l'achat en commun d'intrants, l'utilisation en commun de moyens de production ou la commercialisation en commun des produits.

0.2. Plan de sondage

0.2.1. Base de sondage

La base de sondage est constituée de la liste des EAHM élaborée par la DAPSA avec l'appui technique et financier de la FAO (cf. Rapport sur le recensement des EAHM, 2020). En vue de tenir compte de la faible représentativité de certains types d'EAHM dans l'échantillon, la base de sondage est stratifiée en deux catégories : les EAHM de production végétale pure ou de production végétale et animale combinée ayant une superficie de moins de 100 Ha et les EAHM de production végétale pure ou de production végétale et animale combinée ayant une superficie d'au moins 100 Ha et les EAHM d'élevage pur. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la base de sondage selon ces 3 strates.

Tableau 0-1 : Répartition de la base de sondage des EAHM par strates

REGION	EAHM de production végétale pure ou végétale et animale combinée de moins de 100 Ha	EAHM de production végétale pure ou végétale et animale combinée d'au moins 100 Ha	EAHM d'élevage pur	Total
Dakar	79	0	7	86
Ziguinchor	219	3	17	239
Diourbel	232	15	5	252
Saint-Louis	250	9	9	268
Tambacounda	291	7	1	299
Kaolack	239	1	2	242
Thiès	359	6	20	385
Louga	484	8	33	525
Fatick	180	2	7	189
Kolda	354	12	3	369
Matam	119	2	0	121
Kaffrine	526	69	0	595

Kédougou	61	0	1	62
Sédhiou	200	24	6	230
Total	3 593	158	111	3 862

Source : Rapport sur le recensement des EAHM, DAPSA, 2020

0.2.2. Méthode de tirage

Le plan de sondage retenu est un sondage aléatoire simple stratifié à un degré. Les strates sont celles présentées dans le tableau 1 ci-dessus.

Le domaine d'étude retenu est la région. Ce choix est guidé par le fait que les effectifs d'EAHM semblent relativement faibles par département ce qui ne milite pas en faveur d'une désagrégation en dessous de la région.

0.2.3. Taille de l'échantillon

Du fait de la sous-représentation dans la base des EAHM de production végétale ou végétale et animale combinée d'au moins 100 Ha et des EAHM d'élevage pur, il a été retenu que ces unités sont tirées de manière exhaustive (probabilité de tirage égale à 1). Pour les unités restantes (EAHM de production végétale pure ou végétale et animale combinée de moins de 100 Ha), la taille de l'échantillon est calculée par région en utilisant la superficie exploitée comme variable d'intérêt, selon la formule suivante :

$$m_d = \frac{1}{g} \frac{cv_{yd}^2}{cv_d^{*2} + \frac{cv_{yd}^2}{M_d}}$$

Avec :

M_d l'effectif total d'EAHM,

cv_{yd} le coefficient de variation de la variable d'intérêt (ici la superficie totale exploitée)

cv_d^* l'erreur maximum acceptée,

g le taux de réponse espéré.

Le tableau ci-dessous donne la taille globale de l'échantillon par région (domaine d'étude)

Tableau 0-2 : Taille de l'échantillon par région

Région	EAHM de production végétale pure ou végétale et animale combinée de moins de 100 Ha	EAHM de plus de 100 Ha ou d'élevage pur	Total
Dakar	51	7	58
Ziguinchor	121	20	141
Diourbel	76	20	96
Saint-Louis	71	18	89
Tambacounda	43	8	51
Kaolack	119	3	122
Thiès	94	26	120
Louga	52	41	93
Fatick	65	9	74
Kolda	45	15	60
Matam	30	2	32
Kafrine	36	69	105
Kédougou	30	1	31
Sédhiou	67	30	97
Total	902	269	1170

0.2.4. Couverture de l'échantillon

La couverture de l'échantillon (ou taux de réalisation de l'enquête) est mesurée par la proportion des EAHM de l'échantillon qui ont pu être enquêtés au cours de la période de collecte de données. Le tableau ci-dessous montre le taux de réalisation global est assez satisfaisant, il est de 91%. Il est supérieur à 84% dans toutes les régions excepté Dakar, où il s'élève à 69%.

Tableau 0-3 : Couverture de l'échantillon 2021-2022

Région	Echantillon	Nombre de EAHM enquêtés	Taux de couverture
Dakar	58	40	69%
Ziguinchor	141	136	96%
Diourbel	96	96	100%
Saint-Louis	89	76	85%
Tambacounda	51	51	100%
Kaolack	122	118	97%
Thiès	120	106	88%

Louga	93	88	95%
Fatick	74	71	96%
Kolda	60	59	98%
Matam	32	27	84%
Kafrine	105	90	86%
Kédougou	31	26	84%
Sédhiou	97	81	84%
Total	1170	1065	91%

1. Caractéristiques des EAHM

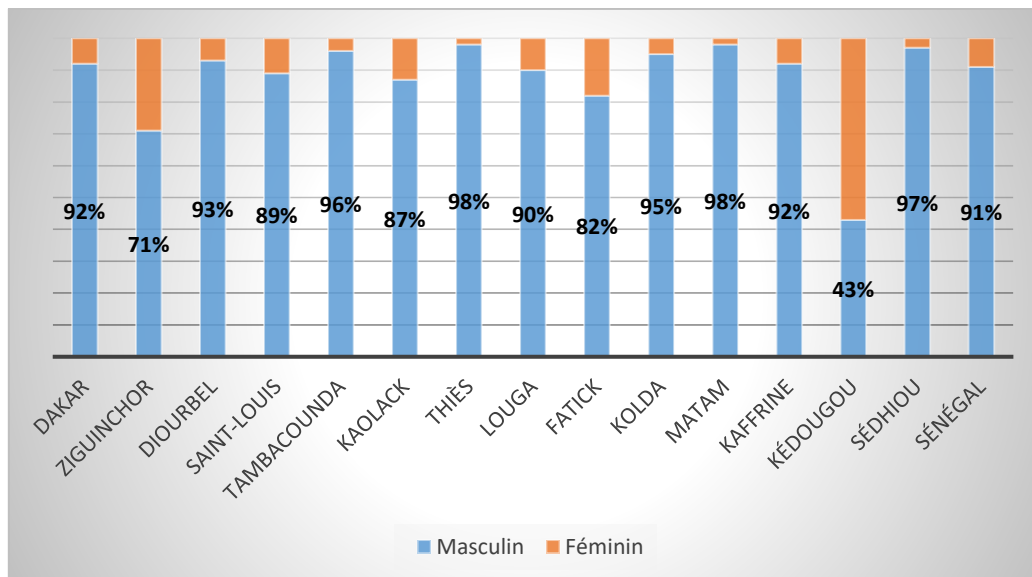
Cette section est consacrée d'une part à la caractérisation des exploitants des EAHM et d'autre part, des exploitations agricoles hors ménage en tant qu'unités de production.

1.1. Caractéristiques sociodémographiques des exploitants des EAHM

L'écrasante majorité des EAHM sont dirigés par des hommes

Il ressort du graphique ci-dessous (Graphique 1-1) que 91% des EAHM ont des exploitants de sexe masculin. Cette tendance de forte prédominance des hommes (dépassant les 90%) est remarquée dans presque toute les régions. Toutefois, la proportion de femmes exploitantes est relativement importante dans les régions de Kédougou (57%) et de à Ziguinchor (29%).

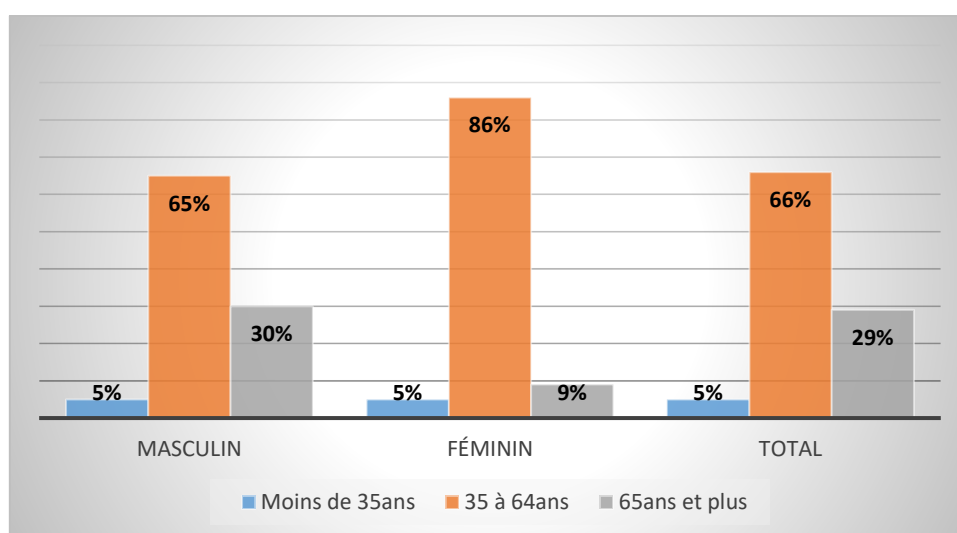
Graphique 1-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le sexe de l'exploitant



Deux exploitants sur trois sont âgés entre 35 et 64 ans

La répartition selon le sexe et la tranche d'âge des exploitants montre que de manière générale, 66% des exploitants sont du groupe d'âge 35-64 ans, 29% du groupe 65 ans et plus, et seulement 5 % dans la tranche d'âge des moins de 35 ans. Une tendance similaire est constatée plus chez les hommes que les femmes. Partout, le groupe des 35-64 ans est majoritaire. Toutefois, c'est chez les exploitants femmes, l'écrasante majorité (86%) est âgée entre 35-64 ans ; les 65 ans et plus occupent la deuxième place (9%) et sont relativement moins importants comparés aux hommes (9% chez les femmes contre 30% chez les hommes).

Graphique 1-2 : Répartition (%) des exploitants selon la classe d'âge et le sexe

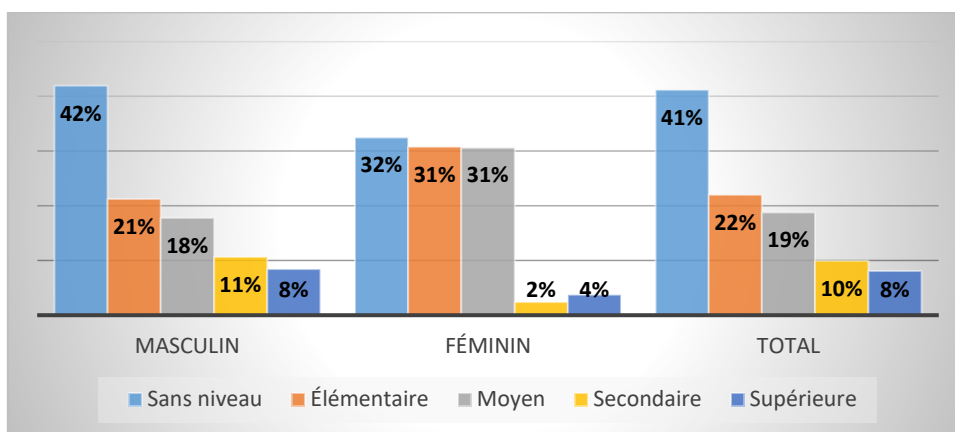


Les exploitants des EAHM sont majoritairement instruits

L'analyse de la répartition des exploitants suivant le sexe et le niveau d'instruction montre que plus de la moitié des exploitants (59%) sont instruits contre 41%) qui n'ont aucun niveau scolaire. Pour les niveaux élémentaire et moyen, ils concernent respectivement 22% et 19% des exploitants. Les exploitants ayant atteint les niveaux secondaires et supérieures sont moins nombreux, avec des proportions respectives de 10% et 8%.

Lorsqu'on s'intéresse au lien entre le sexe de l'exploitant et le niveau d'instruction, la grande majorité des exploitants de sexe féminin ont au moins le niveau élémentaire (68%) alors que chez les hommes, cette proportion s'établit à 58%. Il est noté plus de femmes ayant le niveau élémentaire (32% contre 21% pour les hommes) et le niveau moyen (31% contre 18% pour les hommes). Toutefois, les exploitants ayant atteint le niveau secondaire et supérieur sont relativement plus nombreux chez les hommes que chez les femmes.

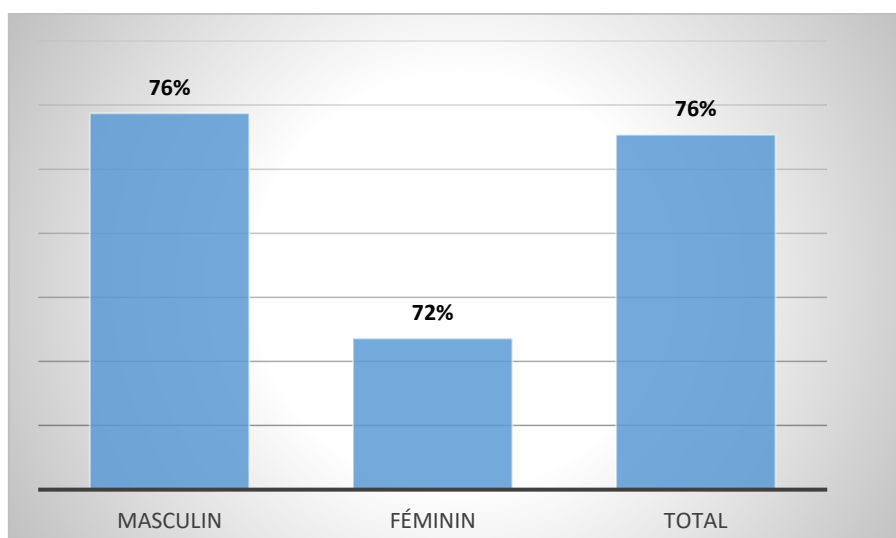
Graphique 1-3 : Répartition (%) des exploitants selon le sexe et le niveau d'instruction



Plus de 3 exploitants sont 4 sont alphabétisés

La notion d'alphabétisation est définie ici comme la proportion des exploitants âgés d'au moins 15 ans qui savent lire et écrire dans une langue quelconque. Au regard du graphique ci-dessous (Graphique 1-4), le niveau d'alphabétisation des exploitants des EAHM est relativement élevé (76%) comparé à celui des ménages agricoles qui s'établit à 12% selon l'Enquête agricole annuelle 2021. Cette tendance est plus marquée chez les hommes (76%) que chez les femmes (72%).

Graphique 1-4 : Proportion des exploitants alphabètes selon le sexe



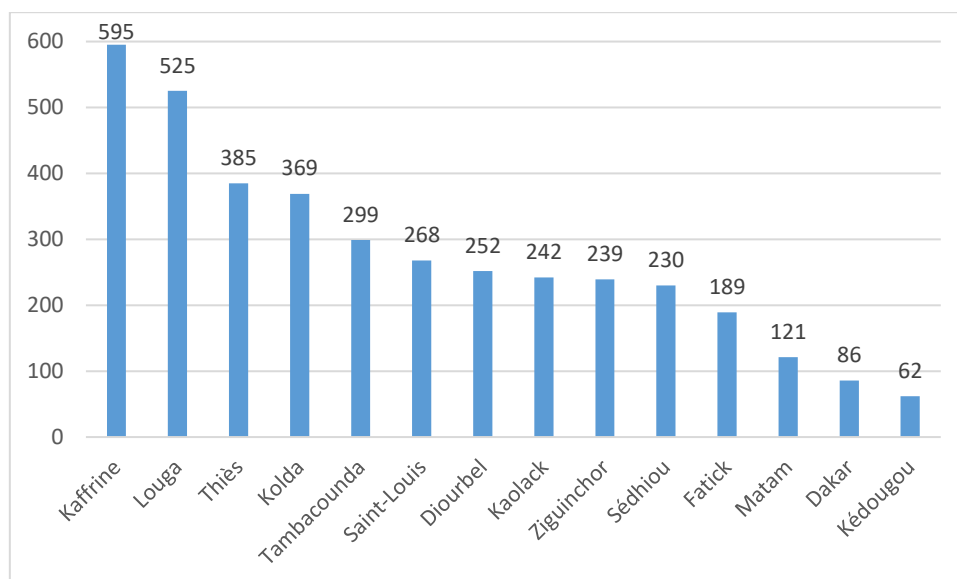
1.2. Caractéristiques des activités agricoles des EAHM

Les EAHM représentent un faible effectif comparé à celui des ménages agricoles et sont plus fréquents dans les régions de Kaffrine, Louga, Thiès et Kolda.

Au Sénégal, l'écrasante majorité des exploitations agricoles sont de type familial : en effet, en 2019 on a dénombré 3862 exploitations hors ménages contre plus de 800 000 ménages agricoles, ce qui représente moins de 1% du nombre total des exploitations agricoles.

La répartition par région révèle que les régions de Kaffrine (595), Louga (525), Thiès (385) et Kolda (369) sont celles qui comptent le plus d'EAHM (plus de 10% de l'effectif total chacune) et totalisent ensemble près de 50% des EAHM recensées sur le territoire national. A l'inverse, les régions de Dakar, Matam, Kédougou et Fatick représentent chacune moins de 5% de l'effectif total des EAHM. Cette répartition peut s'expliquer par la morphologie du milieu (Kédougou est une zone montagneuse à prédominance minière), par la déperdition des terres agricoles (Dakar a perdu ses terres agricoles au profit de l'urbanisation).

Graphique 1-5: Répartition des effectifs d'EAHM par région



Les cultures temporaires et l'élevage sont les principales activités des EAHM

Comme pour les ménages agricoles, l'analyse du tableau ci-dessous (Tableau 1-1) révèle qu'au niveau national, les cultures temporaires (96%) et l'élevage (91%) constituent les principales activités agricoles de la majeure partie des EAHM. Les activités de foresterie et de cultures permanentes sont peu importantes pour les EAHM, avec respectivement 32% et 23%.

Cette tendance est remarquée dans la plupart des régions avec quelques disparités. A Kaolack par exemple la pratique de l'élevage domine celle des cultures temporaires. Dans les régions de Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis et Kédougou, la pratique de l'élevage est moins prononcée. Il convient de noter l'importance de la pratique des cultures permanentes à majorité fruitière des régions de Dakar, Kédougou, Ziguinchor (plus de 60% des EAHM) et de la foresterie à

Kédougou et Sédhiou et Ziguinchor (plus de 58% des EAHM). La pêche et l'aquaculture sont très peu pratiquées dans toutes les régions, excepté Kédougou où 50% des exploitants s'adonnent à la pêche.

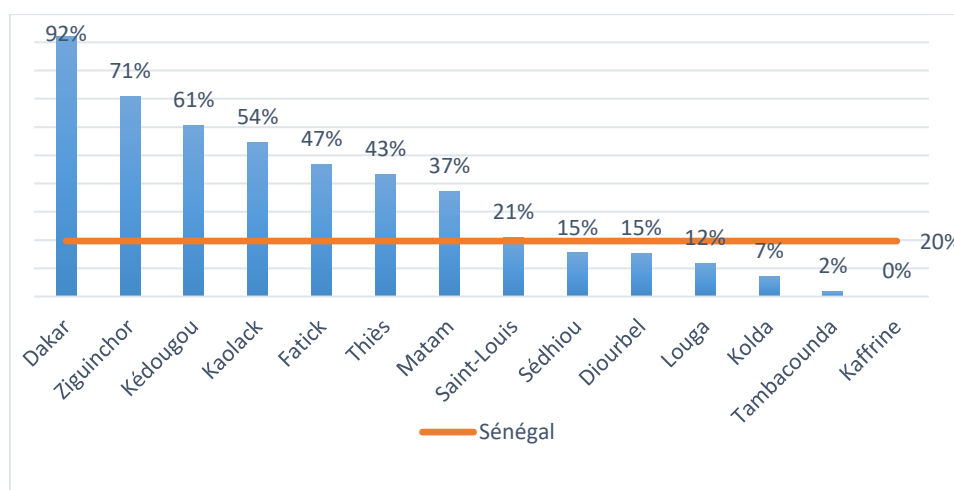
Tableau 1-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le type d'activité pratiqué

Région	Cultures temporaires	Cultures permanentes	Elevage	Aquaculture	pêche	Foresterie
Dakar	29	95	76	0	0	3
Ziguinchor	80	66	74	0	3	58
Diourbel	96	13	88	2	2	44
Saint-Louis	83	21	74	1	1	1
Tambacounda	99	18	94	0	2	3
Kaolack	89	62	91	1	2	48
Thiès	90	17	85	0	0	0
Louga	99	16	97	0	0	7
Fatick	99	47	98	4	0	35
Kolda	100	12	85	0	0	31
Matam	96	11	93	0	4	4
Kaffrine	100	7	97	0	1	41
Kédougou	100	76	79	8	50	90
Sédhiou	100	32	100	1	1	72
Total	96	23	91	1	2	32

Seule une EAHM sur cinq pratique l'irrigation

Le graphique ci-dessous montre que 20% des EAHM ont recours à l'agriculture irriguée. Cette proportion cache cependant quelques disparités entre les régions. Elle est plus élevée dans les régions de Dakar, Ziguinchor, Kédougou, Kaolack, Fatick et de Thiès où elle varie entre 90% et 40% des exploitations et est relativement faible dans les régions de Tambacounda et Kaffrine où elle ne dépasse pas 2% des EAHM.

Graphique 1-6 : Répartition des EAHM (en %) pratiquant l'irrigation



L'irrigation manuelle est la principale méthode d'irrigation utilisée

Le tableau ci-dessous (Tableau 1-2) montre que l'irrigation manuelle reste la méthode d'irrigation la plus utilisée par les EAHM (73% des EAHM pratiquant l'irrigation déclarent en avoir recours). Les autres méthodes d'irrigation par aspersion (19%), manuelle ou goutte à goutte (15%), submersion/irrigation de surface (8%), aménagement de zone humide (3%), irrigation par pivot (2%) sont très peu utilisées.

L'analyse du tableau par région montre que la méthode manuelle domine dans la plupart des régions exceptés Dakar, Tambacounda et Sédhiou où les exploitants utilisent majoritairement l'irrigation goutte à goutte et l'irrigation par aspersion. Les régions de Matam et de Kolda se distinguent des autres avec une importante utilisation des méthodes d'irrigation de surface (respectivement 56% et 44%), des aménagements de zone humide ou bas-fonds (37% à Kolda) et de l'irrigation par pivot (25% à Matam).

Tableau 1-2 : Répartition des EAHM (en %) selon le matériel d'irrigation utilisé

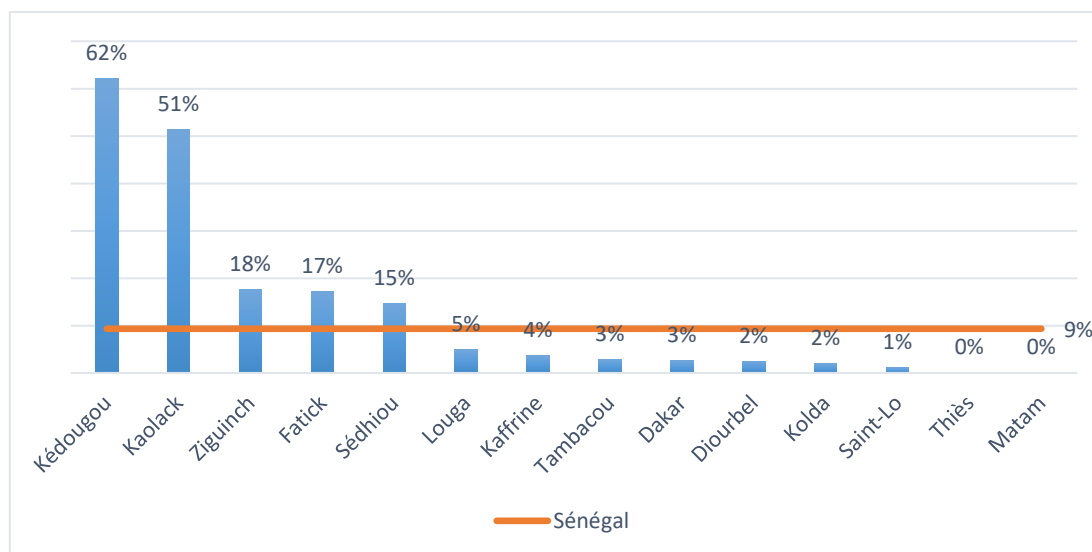
Région	Irrigation manuelle	Aspersion	goutte-à-goutte	Submersion /irrigation de surface	Aménagement de zone humide/ bas-fonds	Irrigation par pivot	Crue
Dakar	34	46	49	3	0	0	0
Ziguinchor	87	9	12	19	0	0	0
Diourbel	84	3	8	0	16	0	0
Saint-Louis	82	18	12	0	0	18	0
Tambacounda	0	100	7	7	7	0	0
Kaolack	74	26	19	4	1	0	0
Thiès	72	18	12	1	0	0	0
Louga	65	24	35	0	0	6	6
Fatick	87	19	4	0	0	0	0
Kolda	0	0	19	44	37	0	0
Matam	88	0	6	56	6	25	0
Kaffrine	-	-	-	-	-	-	-
Kédougou	94	0	16	0	0	0	0
Sédhiou	47	73	14	3	0	0	0
Total	73	19	15	8	3	2	0

Très peu d'EAHM (9%) utilisent les serres ou abris maraichers

De façon générale, seules 9% des exploitations agricoles hors ménages déclarent avoir utilisé des serres ou des abris maraichers. Cependant cette proportion cache des disparités. En effet, elle est plus élevée dans les régions de Kédougou (62%) et de Kaolack (51%) et est

relativement faible dans les régions de Matam, Kolda, Saint-Louis, Thiès, Diourbel ou elle ne dépasse pas 2%.

Graphique 1-7 : Répartition des EAHM ayant des serres ou des abris maraîchers



Le travail minimal du sol est la technique de préparation du sol la plus pratiquée

Le tableau ci-dessus donne la répartition des EAHM selon le type de préparation du sol avant plantation. De façon globale, plus de la moitié des EAHM (55%) font un travail de préparation de sol réduit et 22% des EAHM ne pratiquent aucune opération de préparation de sol avant plantation. La pratique du travail minimal du sol est plus répandue à Kolda (98% des EAHM), Kédougou (79% des EAHM) et Dakar (79% des EAHM). Cependant dans les régions de Matam et Ziguinchor, la majorité des EAHM font recours au Travail du sol en bandes ou zones. L'absence de travail du sol avant semis est remarquée chez l'écrasante majorité des EAHM à Thiès (81%).

Graphique 1-8 : Répartition des EAHM selon le type de préparation du sol avant plantation

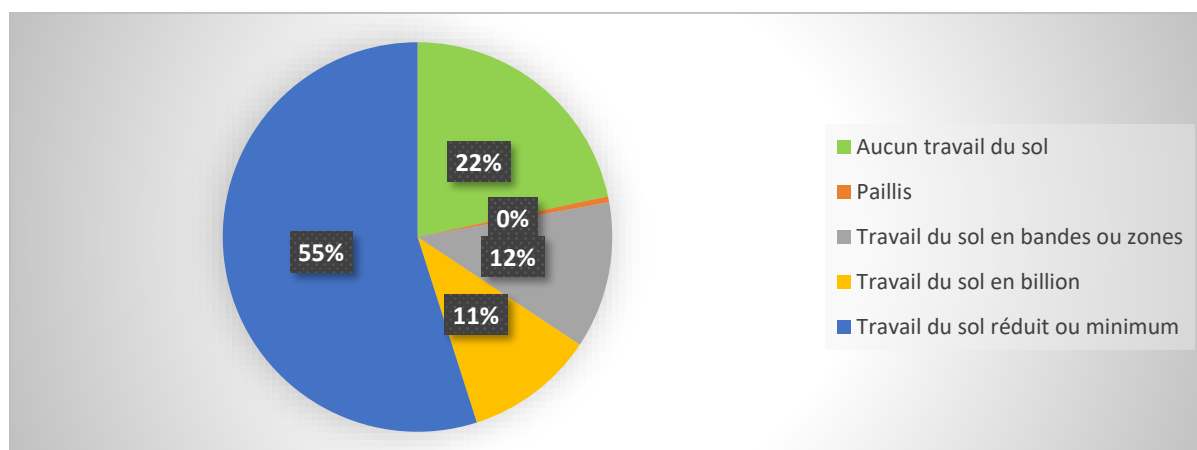


Tableau 1-3 : Répartition des EAHM (en %) selon le type de préparation du sol avant plantation

Région	Aucun travail du sol	Paillis	Travail du sol en bandes ou zones	Travail du sol en billon	Travail du sol réduit ou minimum
Dakar	16	0	3	3	79
Ziguinchor	9	1	45	14	31
Diourbel	29	1	12	6	51
Saint-Louis	26	0	23	20	31
Tambacounda	5	0	29	11	55
Kaolack	21	0	36	0	42
Thiès	81	0	3	1	15
Louga	40	0	0	12	48
Fatick	17	0	22	0	60
Kolda	0	0	2	0	98
Matam	0	0	60	0	40
Kaffrine	15	1	1	29	53
Kédougou	12	0	10	0	79
Sédhiou	25	2	5	1	68
Total	22	1	12	11	55

2. Utilisation des terres par les EAHM

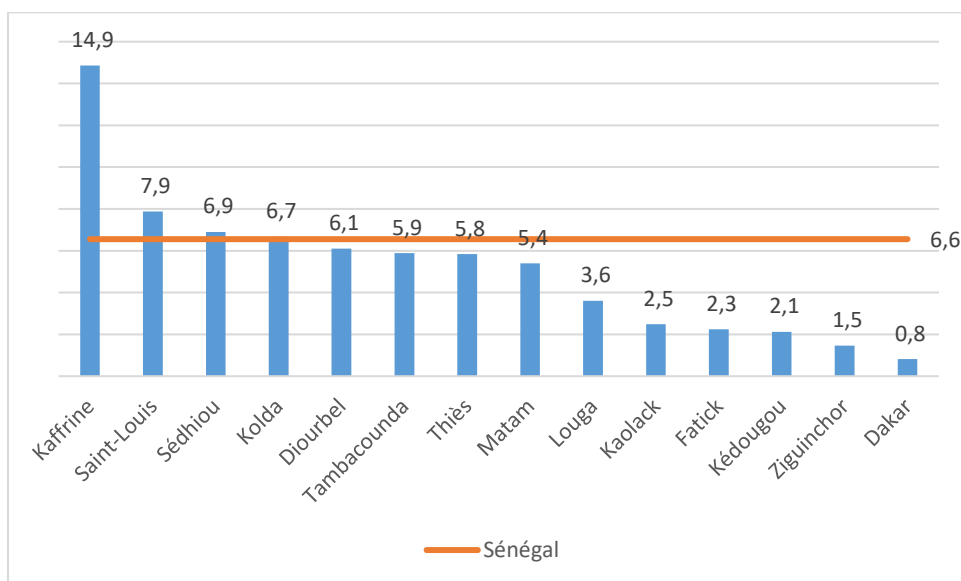
Cette section permet d'analyser l'utilisation du capital foncier des EAHM. Elle présente la répartition des superficies exploitées, le statut foncier et le mode d'acquisition des terres.

2.1. Superficies exploitées

Les EAHM exploitent en moyenne environ 7 hectares

Au niveau national, une EAHM exploite en moyenne 6,6 ha. On note toutefois des disparités entre les régions. La superficie moyenne par EAHM la plus élevée se retrouve dans la région de Kaffrine avec près de 15 ha, suivie de Saint-Louis, Sédhiou et Kolda. Les EAHM des régions de Fatick, Kédougou, Ziguinchor et Dakar exploitent moins de 2,5 ha.

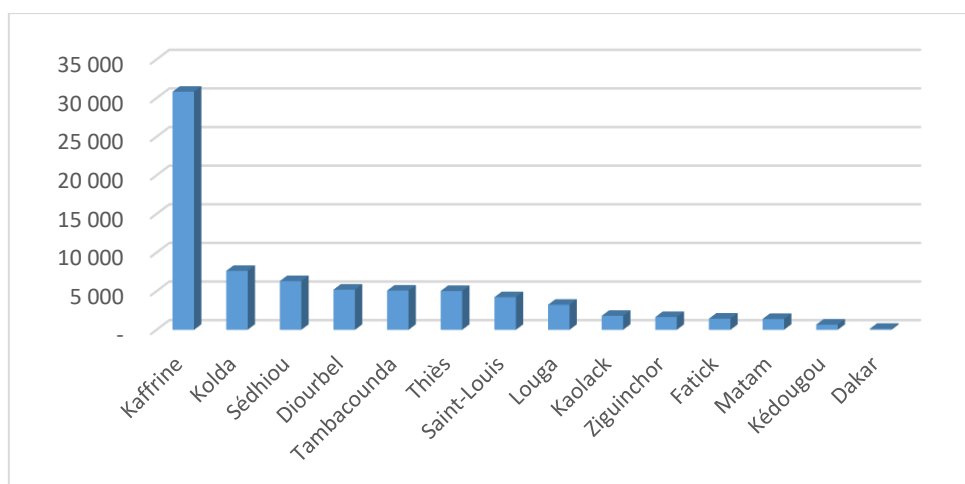
Graphique 2-1 : Superficie moyenne exploitée (en ha) par les EAHM par région toutes cultures confondues



Les EAHM ont exploité au total 74 691 hectares durant la campagne 2021-2022 ; dont 41% se trouvent dans la région de Kaffrine.

Pour cette campagne 2021-2022 la superficie totale exploitée par les EAHM toutes cultures confondues est estimée à 74 691 ha. La région de Kaffrine arrive largement en tête avec un peu moins de la moitié de la superficie. Elle est suivie par les régions de Kolda et Sédhiou qui exploitent moins de 8 000 ha. Toutes les autres régions exploitent des superficies marginales de moins de 5 000 ha (Graphique 2-2).

Graphique 2-2 : Superficie totale exploitée (en ha) par les EAHM par région

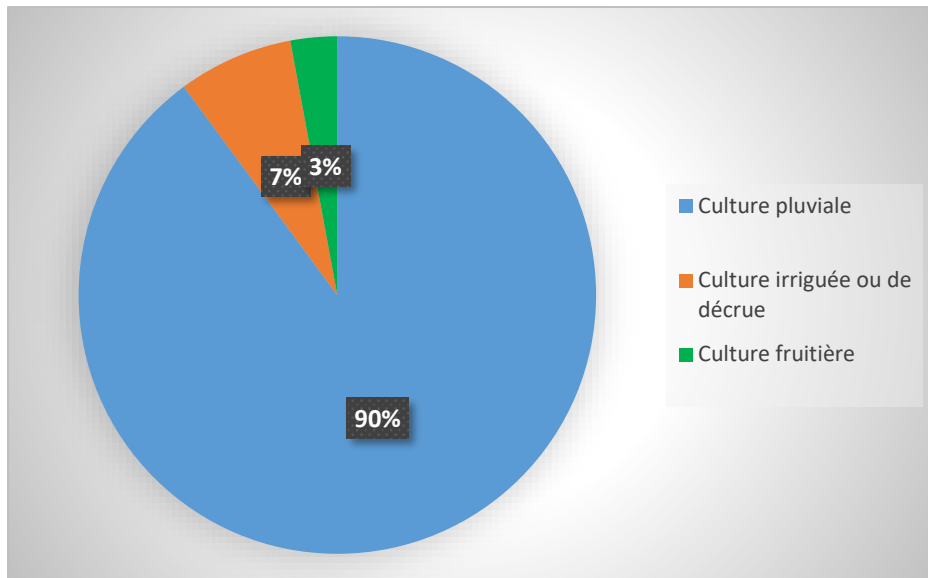


Les cultures pluviales occupent 90% des superficies exploitées

Le graphique ci-dessous (Graphique 2-3) montre que les EAHM affichent le même comportement que les ménages agricoles familiales. En effet 90% de la superficie totale exploitée est de type pluvial malgré le fait qu'ils disposent de plus de moyens et ont une plus

grande maîtrise de l'eau. Seule 7% de la superficie est destinée aux cultures irriguées et 3% aux cultures fruitières.

Graphique 2-3 : Répartition de la superficie totale exploitée selon le type de culture



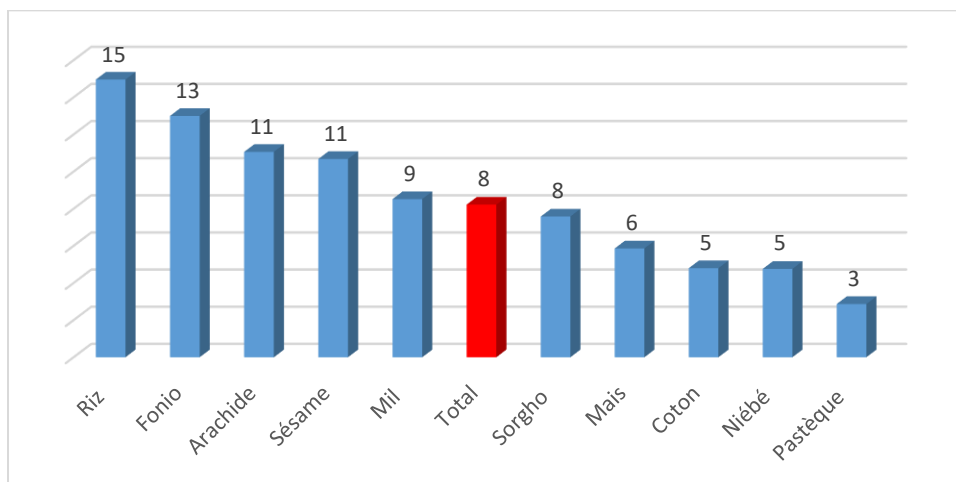
Les cultures irriguées et les cultures fruitières sont pratiquées sur des superficies relativement faibles (environ 2ha contre 8 pour les cultures pluviales). Le riz est la culture qui occupe la plus grande superficie en moyenne

Les EAHM pratiquent en général cinq grandes cultures pluviales. Le riz pluvial vient en tête avec une superficie moyenne de 15 ha. Il est suivi du fonio avec 13 ha, de l'arachide et du sésame avec 11 ha et du mil avec 09 ha. Les autres cultures (sorgho, maïs, coton, niébé et pastèque) occupent une superficie moyenne de moins de 8 ha, mais qui reste largement supérieure à la superficie moyenne des exploitations agricoles familiales.

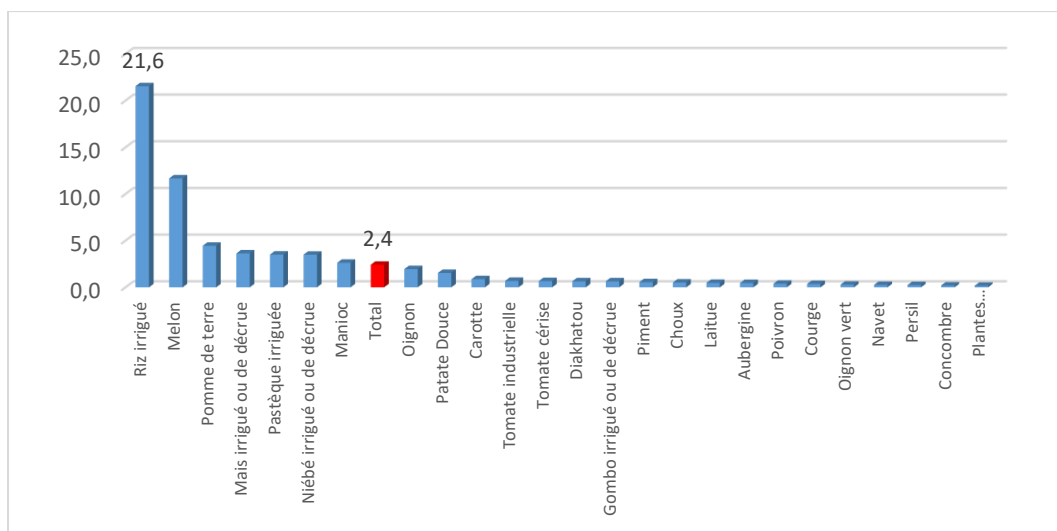
Les cultures irriguées sont généralement exploitées sur de petites superficies (2,4 ha contre 8 ha pour les cultures pluviales). En effet, hormis le riz irrigué avec une superficie moyenne de plus de 21 ha, les EAHM s'activent sur presque toutes les cultures maraichères. Le melon vient en tête avec une superficie moyenne de 12 ha. Toutes les autres cultures maraichères ont une superficie moyenne de moins de 5 ha.

En ce qui concerne les cultures fruitières, les EAHM exploitent une superficie moyenne d'environ 2 ha. Trois cultures se détachent néanmoins du lot avec en tête la mangue (4,6 ha), la banane (2,9 ha) et la noix d'acajou (2,7 ha). Toutes les autres cultures fruitières font moins d'1 ha.

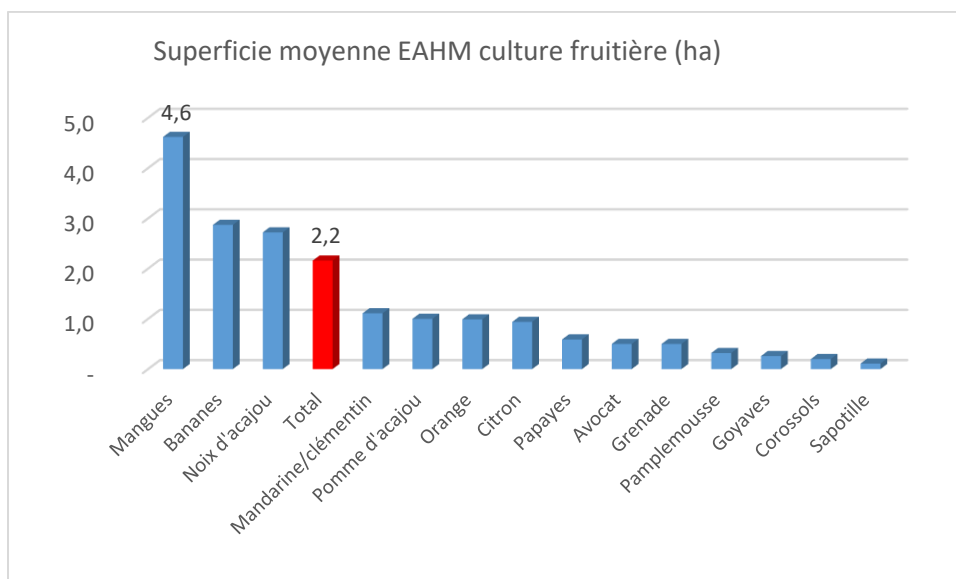
Graphique 2-4 : Superficie moyenne EAHM par culture pluviale (ha)



Graphique 2-5 : Superficie moyenne exploitée par culture irriguée ou de décrue



Graphique 2-6 : Superficie moyenne exploitée par culture fruitière



Plus de la moitié (52%) des EAHM ont hérité de leurs terres

La répartition des EAHM selon le mode d'acquisition des terres (graphiques ci-dessous) montre que plus de la moitié d'entre elles (52%) ont acquis leurs terres par héritage et deviennent systématiquement propriétaires. L'attribution des terres par les autorités administratives est le deuxième mode d'acquisition le plus fréquent avec 25% des EAHM. L'attribution par les autorités coutumières vient en troisième position avec 17% des EAHM. L'emprunt, l'achat et la location sont moins fréquemment employés par les EAHM avec des proportions variant entre 3 et 7%.

Les plus forts taux d'héritage des terres sont notés dans les régions du bassin arachidier que sont Kaffrine (74%), Kaolack (74%), Louga (72%) et Diourbel (63%), tandis que les plus faibles taux sont enregistrés à Kolda (14%) et à Sédhiou (14%).

On note un fort pourcentage d'EAHM à Kolda (75%) qui ont acquis leurs terres par les autorités coutumières tandis qu'à Matam (48%), Dakar (47%) et Saint-Louis (42%) des EAHM se sont vues octroyées leurs terres par les autorités communales. Par ailleurs, moins de 5% des EAHM sont sous forme de prêt. On note que le mode d'acquisition par location n'est pas très développé au niveau des EAHM (1,1%).

Graphique 2-7 : Répartition des EAHM selon le mode d'acquisition des terres

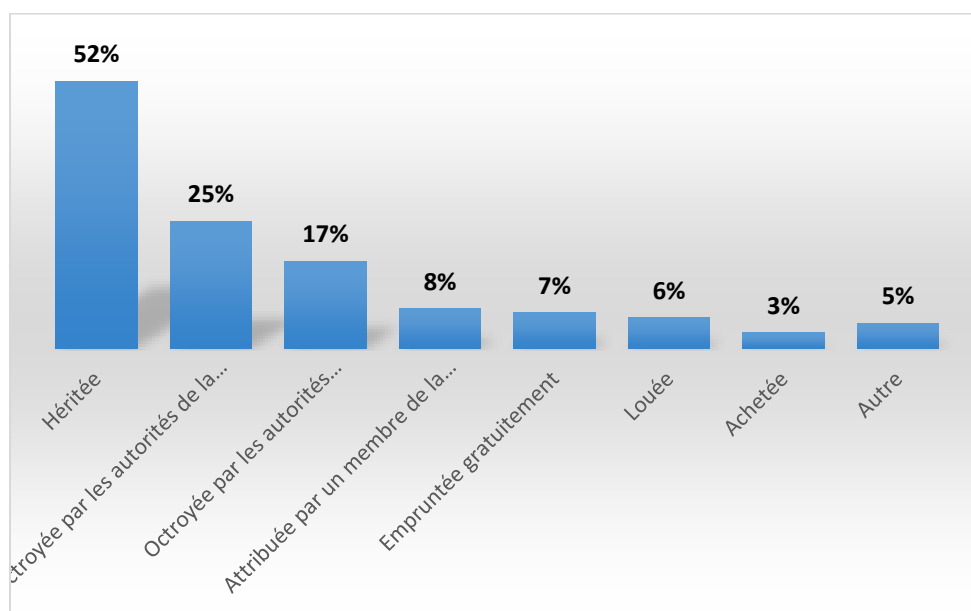


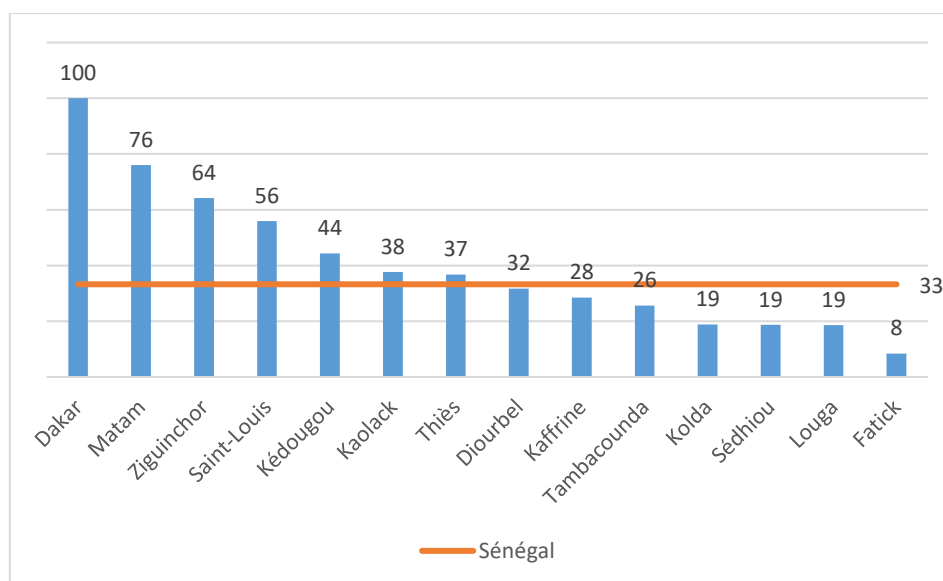
Tableau 2-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le mode d'acquisition des terres par région

Région	Héritée	Octroyée par les autorités de la commune ou gouvernement	Octroyée par les autorités coutumières	Attribuée par un membre de la famille	Empruntée gratuitement	Louée	Achetée	Autre
Dakar	42	53	0	3	0	0	3	0
Ziguinchor	35	18	30	14	7	0	4	3
Diourbel	64	23	5	5	10	0	0	4
Saint-Louis	61	54	15	4	1	8	3	0
Tambacounda	36	29	8	12	12	2	2	10
Kaolack	74	34	0	18	12	3	3	0
Thiès	55	7	21	0	7	4	18	4
Louga	72	8	1	7	16	3	0	7
Fatick	54	11	30	1	13	0	0	0
Kolda	15	17	76	0	4	2	0	2
Matam	36	52	8	4	8	0	0	0
Kaffrine	75	34	9	11	1	26	2	4
Kédougou	60	32	0	0	4	4	0	0
Sédhiou	14	30	7	24	1	0	1	27
Total	52	25	17	8	7	6	3	5

Une EAHM sur trois possède un titre de propriété des terres

Au niveau national, seules 33% des propriétaires des terres détiennent des titres de propriété. Cette proportion cache des disparités entre les régions : A Dakar, zone urbaine par excellence, tous les propriétaires des terres ont des titres de propriété, alors qu'à Matam, Ziguinchor et Saint-Louis, cette proportion varie entre 56 et 76%. Les régions de Kédougou, Kaolack, Thiès, Diourbel, Kaffrine et Tambacounda sont proches de la tendance nationale avec des proportions variant entre 26 et 44%. Par contre à Fatick, très peu de propriétaires détiennent des titres de propriété (8%).

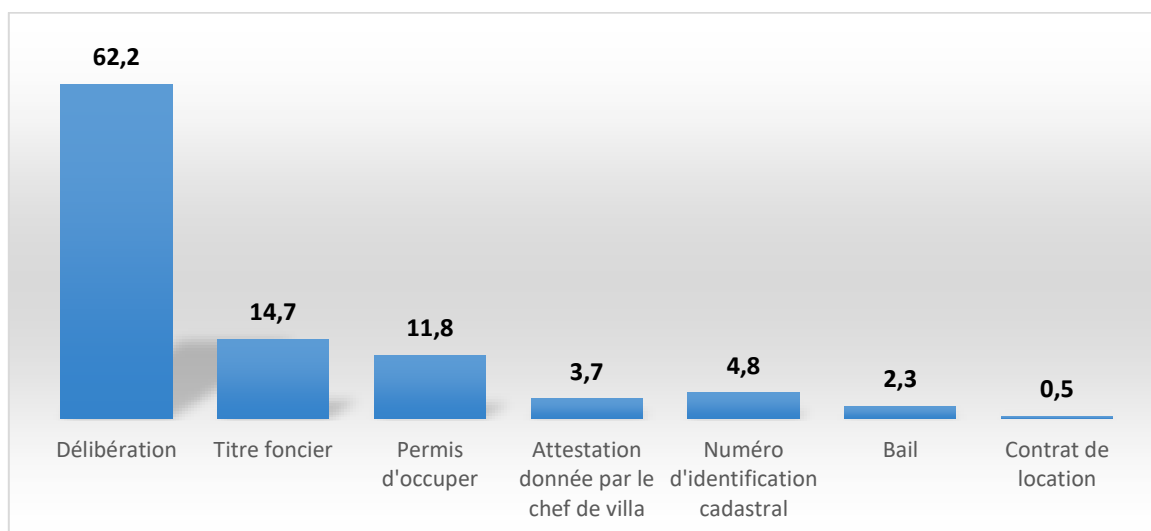
Graphique 2-8 : Proportion (%) des propriétaires détenant des titres de propriété



La délibération délivrée par la commune est le titre de propriété le plus détenu

L'analyse du graphique ci-dessous sur la nature des titres de propriété montre que les EAHM dans leur majorité (62%) détiennent une délibération généralement fournie par le conseil communal. Cette situation n'assure ni garantie ni sécurisation foncière pour ces exploitations. Seulement 15% possèdent un titre foncier, tandis que 12% se contentent d'un permis d'occuper. Les autres titres représentent moins de 5%.

Graphique 2-9 : Répartition des EAHM possédant un titre de propriété selon la nature du titre



3. Utilisation des intrants

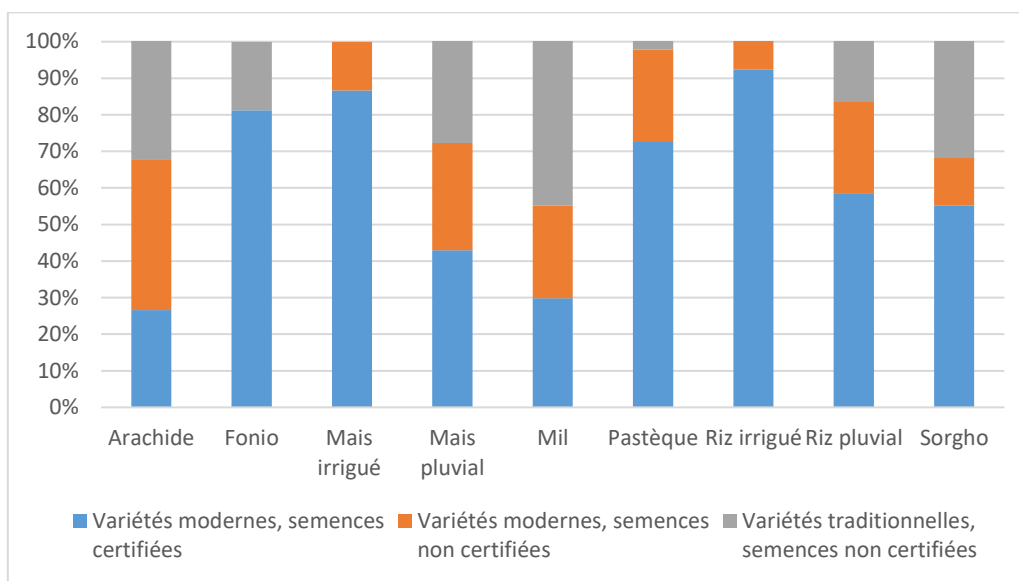
Cette section porte sur les intrants utilisés par les EAHM. La première sous-section porte sur les types et les quantités de semences utilisés, alors que la deuxième s'intéresse aux fertilisants organiques, minéraux ainsi que les produits phytosanitaires utilisés.

3.1. Utilisation des semences

L'usage des semences certifiées est très répandu dans la culture des céréales, excepté le mil. Les semences sélectionnées non certifiées sont plus utilisées pour l'arachide

L'analyse du graphique montre que les EAHM utilisent plus les variétés modernes de semences certifiées, contrairement aux agriculteurs familiaux dont la majeure partie continue à utiliser les variétés traditionnelles non certifiées. Toutefois, on note une utilisation importante de variétés traditionnelles de semences non certifiées sur le mil et le sorgho pluvial. Par contre les variétés modernes de semences non certifiées sont utilisées sur l'arachide et le maïs pluvial.

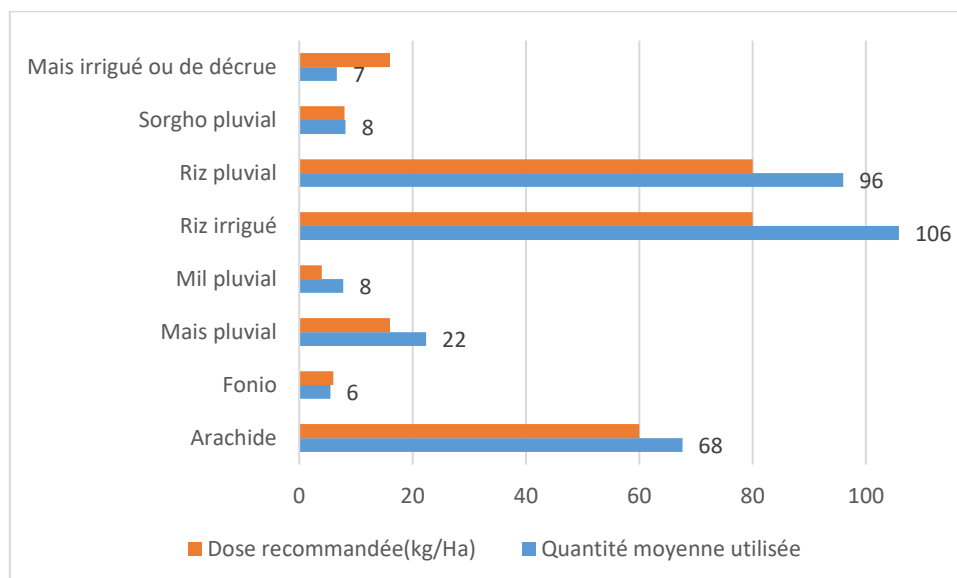
Graphique 3-1 : Répartition des EAHM selon le type de semence utilisé par culture



Les EAHM utilisent souvent plus que les doses de semences recommandées

La quantité de semence utilisée varie selon la culture, le mode de semis, et parfois la variété de la culture. Le graphique 3-2 ci-dessous montre qu'hormis pour le maïs irrigué ou de décrue, les EAHM dépassent les doses conseillées.

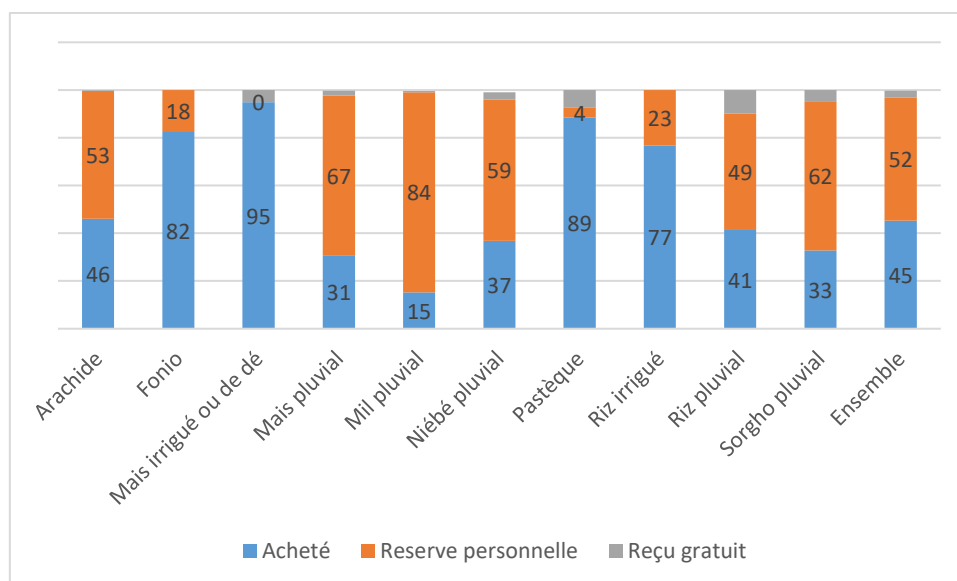
Graphique 3-2 : Quantité moyenne de semence utilisée par hectare



L'achat et les réserves personnelles sont les principales origines des semences, avec des disparités selon les cultures

Il résulte de l'analyse du graphique 3-3 ci-dessous que les semences utilisées par la majeure partie des EAHM proviennent des réserves personnelles, suivies de l'approvisionnement sur les marchés locaux. Pour les céréales pluviales, la majorité des producteurs utilisent leurs réserves personnelles comme semences, soit 84% pour le mil, 67% pour le maïs, 62% pour le sorgho et 49% pour le riz. En revanche, pour l'arachide, le maïs irrigué et le riz irrigué, les producteurs s'approvisionnent souvent auprès des marchés.

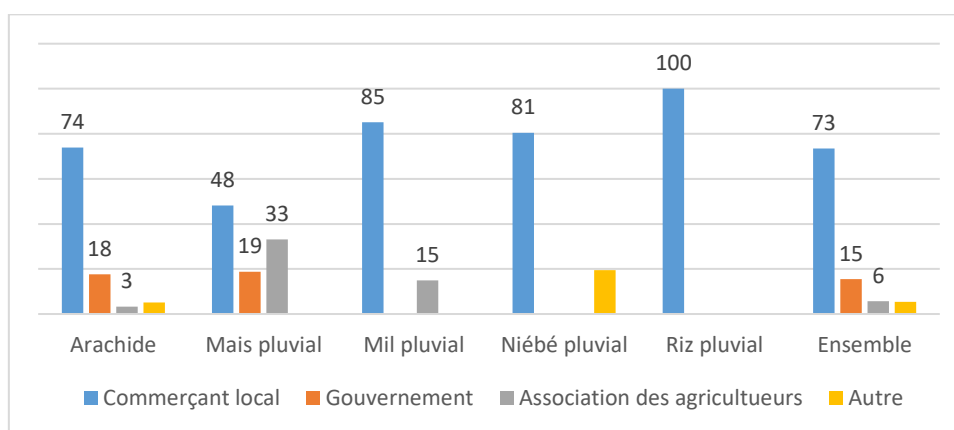
Graphique 3-3 : Répartition des EAHM (en %) selon l'origine des semences par culture



Les commerçants locaux sont les principaux fournisseurs de semences des EAHM

La répartition des EAHM selon le fournisseur de semences montre que leur principal fournisseur reste les commerçants locaux, suivis des agences gouvernementales. Cependant, pour le maïs on constate une importante présence des associations d'agriculteurs dans la fourniture des semences.

Graphique 3-4 : Répartition des EAHM selon le fournisseur de semence



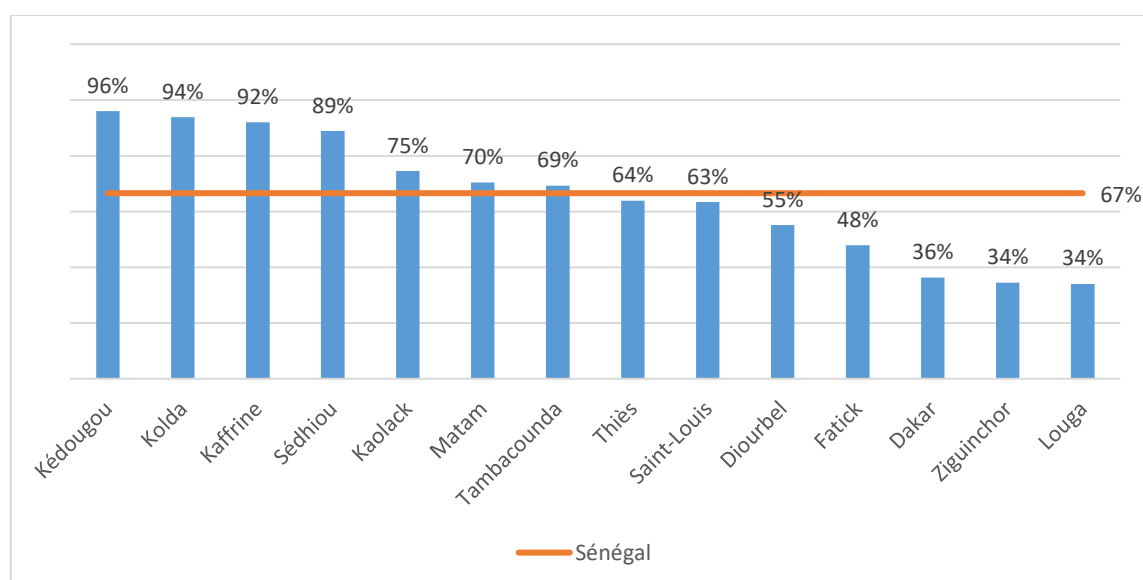
3.2. Utilisation des fertilisants

3.2.1. Fertilisants minéraux

Deux EAHM sur trois ont utilisé des fertilisants minéraux

L'analyse du graphique 3-4 ci-dessous montre que les EAHM ont plus tendance à utiliser les fertilisants minéraux que les ménages agricoles. Au niveau national, deux tiers des EAHM (67%) utilisent de l'engrais minéral contre 38% pour les ménages agricoles. Les régions de Kédougou, Kolda et Kaffrine ont les plus fortes proportions d'exploitations utilisant de l'engrais minéral (au moins 90%). Par contre les proportions les plus faibles ont été enregistrées à Louga, Ziguinchor et Dakar (moins de 36%).

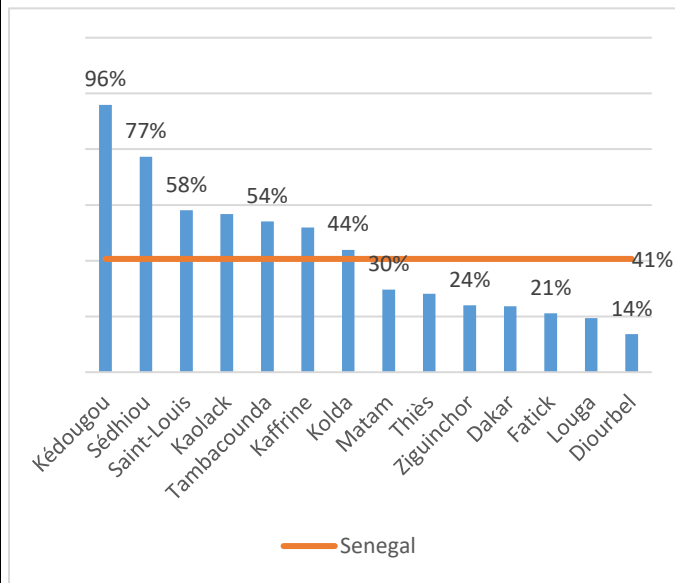
Graphique 3-5 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants minéraux



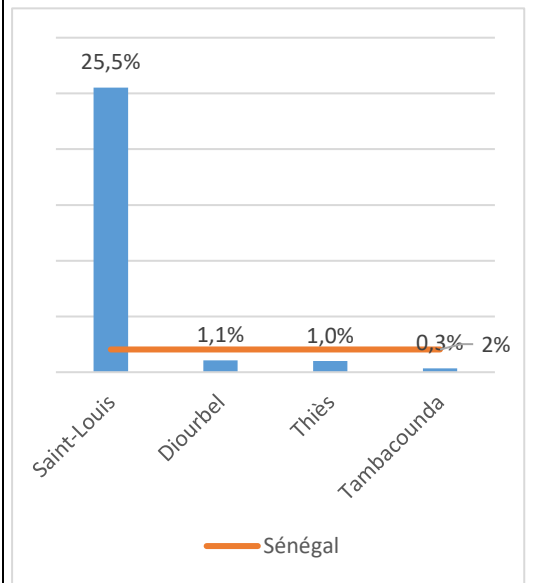
Le NPK et l'urée sont les fertilisants minéraux les plus utilisés ; le DAP et l'engrais foliaire sont quasiment inutilisés

Le graphique ci-dessous montre que la quasi-totalité des EAHM utilise de l'urée et du NPK comme engrais minéraux. Cette répartition cache des disparités entre les régions : l'utilisation de ces deux engrais minéraux est plus accentuée dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Kaffrine et Kolda. Par contre dans la région de Saint Louis, les EAHM utilisent plus la DAP.

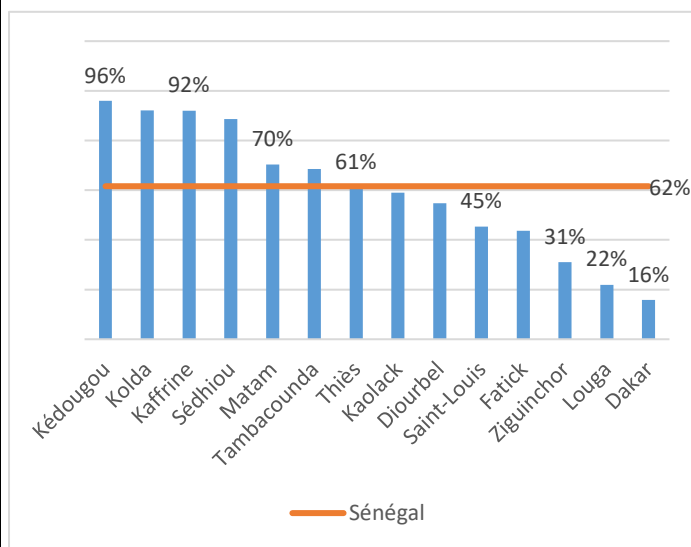
Graphique 3-6: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées de l'urée



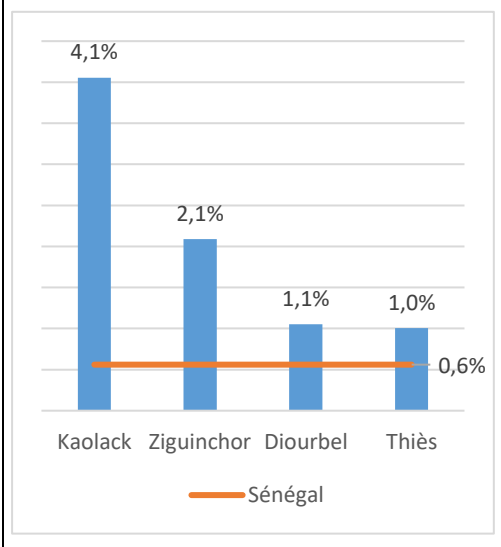
Graphique 3-7: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du DAP



Graphique 3-8: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du NPK



Graphique 3-9: Répartition des EAHM (en %) ayant utilisées du foliaire



Les commerçants sont les principaux fournisseurs de l'urée et du NPK

Le tableau 3-1 ci-dessous montre que la plupart des EAHM acquiert l'urée par le biais des commerçants. Cependant les EAHM des régions de Saint Louis, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou ont comme principal fournisseur d'urée les agences gouvernementales.

Les associations des agriculteurs n'interviennent que dans les régions de Diourbel, Tambacounda, Thiès et Fatick

Tableau 3-1 : Répartition des EAHM (en %) selon le principal fournisseur d'urée

Région	Commerçants/Marché	Agence gouvernementale	Association de producteur
Dakar	56	44	0
Ziguinchor	9	91	0
Diourbel	71	19	10
Saint-Louis	28	72	0
Tambacounda	82	14	5
Kaolack	70	30	0
Thiès	71	25	4
Louga	100	0	0
Fatick	73	20	7
Kolda	13	87	0
Matam	38	63	0
Kaffrine	84	16	0
Kédougou	83	17	0
Sédhiou	49	51	0
Total	61	38	1

L'acquisition du NPK se fait via le commerçant local/ magasin

Le tableau 3-2 ci-dessous montre que de manière générale l'acquisition du NPK se fait via le commerçant local/ magasin (58%) dans la plupart des EAHM, suivi des agences gouvernementales avec 39%. Les associations d'agriculteurs n'interviennent que dans les régions de Louga, Kolda et Matam comme principal fournisseur de NPK.

Dans les régions de Ziguinchor, Saint Louis, Kolda, Matam et Sédhiou c'est l'agence gouvernementale qui représente le principal fournisseur de NPK. Les associations d'agriculteurs n'interviennent que dans les régions de Louga, Kolda et Matam avec des pourcentages très faible.

Tableau 3-2 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de NPK par type

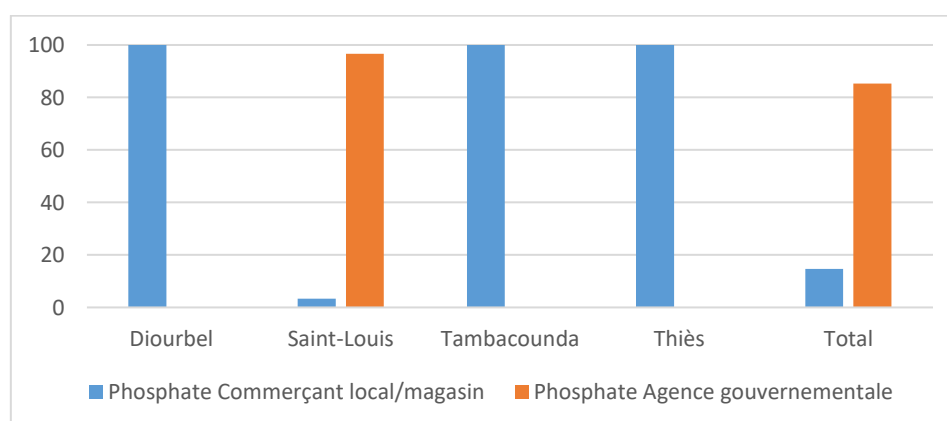
Région	Commerçants/Marché	Agence gouvernementale	Association de producteur
Dakar	83	17	0
Ziguinchor	16	84	0
Diourbel	65	35	0
Saint-Louis	39	61	0
Tambacounda	86	14	0
Kaolack	64	36	0
Thiès	77	22	2
Louga	69	25	6
Fatick	55	45	0
Kolda	34	60	6
Matam	42	53	5
Kaffrine	77	22	1
Kédougou	83	17	0
Sédhiou	43	57	0
Total	62	37	2

Le phosphate est un fertilisant rarement utilisé.

L'analyse du graphique 3-10 ci-dessous) montre que le phosphate est un fertilisant rarement utilisé qui n'est présent que dans les régions de Diourbel, Saint Louis, Tambacounda et Thiès.

De manière générale, le principal fournisseur reste l'agence gouvernementale. Cependant, dans les régions de Diourbel, Tambacounda et Thiès seul le commerçant local est présent. Dans la région de Saint Louis, la majorité des EAHM ont comme principale fournisseur de phosphate l'agence gouvernementale (96%). Le commerçant local n'est présent que dans 3,3% des EAHM.

Graphique 3-10 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur du fertilisant (Phosphate)

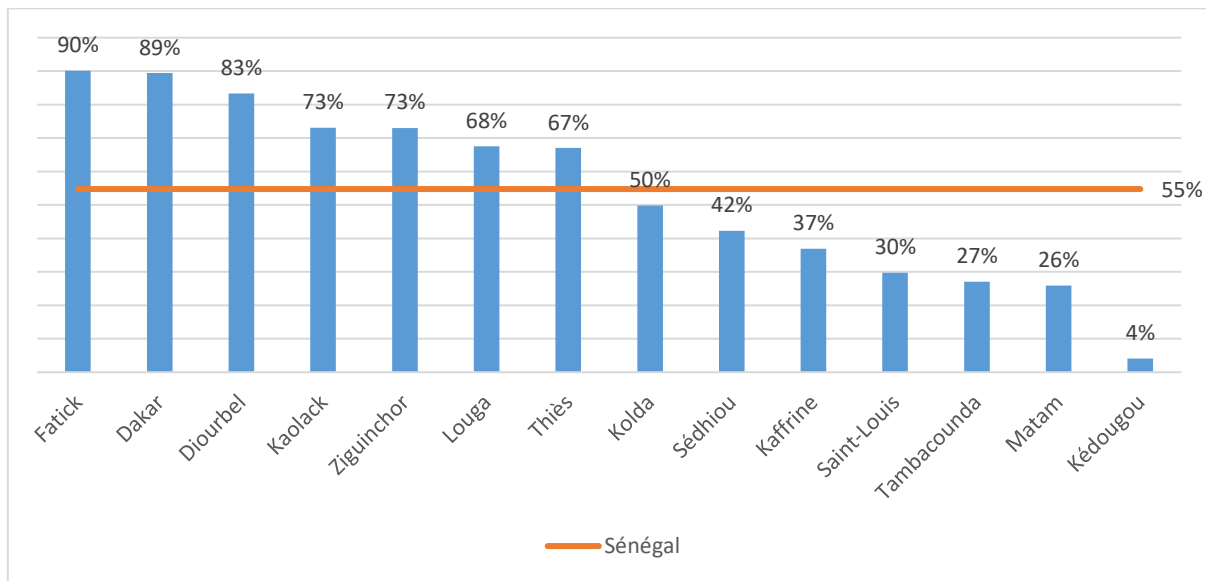


3.2.2. Fertilisants organiques

Un peu plus de la moitié des EAHM (55%) ont utilisé des fertilisants organiques

L'analyse du graphique 3-11 ci-dessous montre que les fertilisants organiques sont moins utilisés que les fertilisants minéraux (55% contre 66% pour les engrais minéraux). Les régions de Fatick, Dakar, Diourbel, Kaolack et Ziguinchor sont celles où l'engrais organique est le plus utilisé (plus de 73% des EAHM). En revanche les régions de Kédougou, Matam et Tambacounda l'utilisent faiblement (moins de 30% des EAHM).

Graphique 3-11 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants organiques



Le Fumier est le principal fertilisant organique utilisé

En ce qui concerne les engrais organiques, il ressort du tableau ci-dessous que 55% des EAHM se servent du fumier comme fertilisant organique. Cette proportion est plus élevée dans les régions de Dakar, Fatick et Diourbel avec des proportions dépassant les 80%. L'usage de la fumure est moins fréquent chez les EAHM de Ziguinchor, Kaolack, Louga et Thiès avec des proportions variant entre 67 et 73%. Dans les régions de Saint-Louis, Matam, Tambacounda et Kédougou, la proportion des EAHM qui emploie la fumure est relativement faible, soit moins de 30%.

Tableau 3-3 : Proportion des EAHM ayant utilisé des fertilisants organiques par région selon le type

Région	Fumier	Compost	Foliaire bio
Dakar	97	0	5
Ziguinchor	70	1	3
Diourbel	84	4	2
Saint-Louis	23	7	0
Tambacounda	28	0	0
Kaolack	73	16	5
Thiès	67	0	0
Louga	72	0	0
Fatick	89	18	1
Kolda	50	0	0
Matam	26	0	0
Kaffrine	37	0	1
Kédougou	0	0	4
Sédhiou	42	0	0
Total	55	3	1

Le fumier est souvent acheté auprès des éleveurs ou des commerçants

Les éleveurs sont les premiers fournisseurs de fumier organiques (45%), suivis des commerçants (41%). Cette tendance est observée dans la plupart des régions, excepté les régions de Tambacounda, Thiès et Ziguinchor où les commerçants représentent les principaux fournisseurs de fumier pour la plupart des exploitations. Dans la région de Tambacounda, l'ensemble des EAHM ont comme principal fournisseur le commerçant local (100%).

Les associations de producteurs contribuent considérablement à la fourniture de fumier aux exploitations dans les régions de Saint-Louis (40%), Sédhiou (50%) et Louga (33%).

Tableau 3-4 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de l'engrais organique

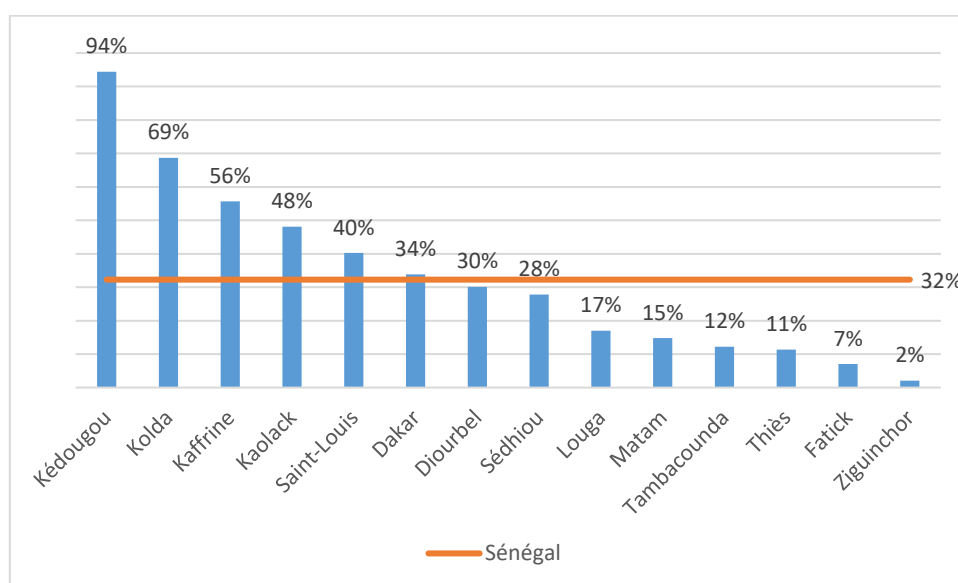
Région	Commerçants/ Marché	Association de producteur	Eleveur/ particulier
Dakar	10	0	90
Ziguinchor	80	0	20
Saint-Louis	20	40	40
Tambacounda	100	0	0
Kaolack	0	0	100
Thiès	90	10	0
Louga	0	33	67
Kaffrine	0	0	100
Sédhiou	0	50	50
Total	41	14	45

3.3. Utilisation des produits phytosanitaires

Un 1/3 environ seulement des EAHM ont utilisé des produits phytosanitaires

L'analyse du tableau 3-12 ci-dessous révèle que, l'utilisation des produits de protection des plantes reste assez faible dans l'ensemble (32%), comparé aux fertilisants. Cependant, il est noté une forte proportion d'EAHM utilisatrice de produits phytosanitaires dans les régions de Kédougou (94%), Kolda (69%), Kaffrine (56%) et Kaolack (48%). Par contre dans les régions de Ziguinchor, Fatick et Thiès, l'utilisation des produits phytosanitaires est relativement faible et ne dépasse pas 11%.

Graphique 3-12 : Proportion des EAHM ayant utilisé des produits phytosanitaires



Les herbicides et les fongicides/bactéricides sont les PPP les plus utilisés par les EAHM

L'analyse du graphique 3-13 ci-dessous révèle que de façon globale les herbicides (14%) et les fongicides (16%) sont les PPP les plus utilisés par rapport aux insecticides (6%). Cette répartition cache des disparités entre les régions : dans les régions de Kédougou, Kolda et Sédhiou les EAHM utilisent l'herbicide tandis que ceux des régions de kaffrine et de Kaolack utilisent les fongicides et bactéricides. Par conte les fongicides/ bactéricides sont plus utilisées dans les régions de Dakar et Diourbel.

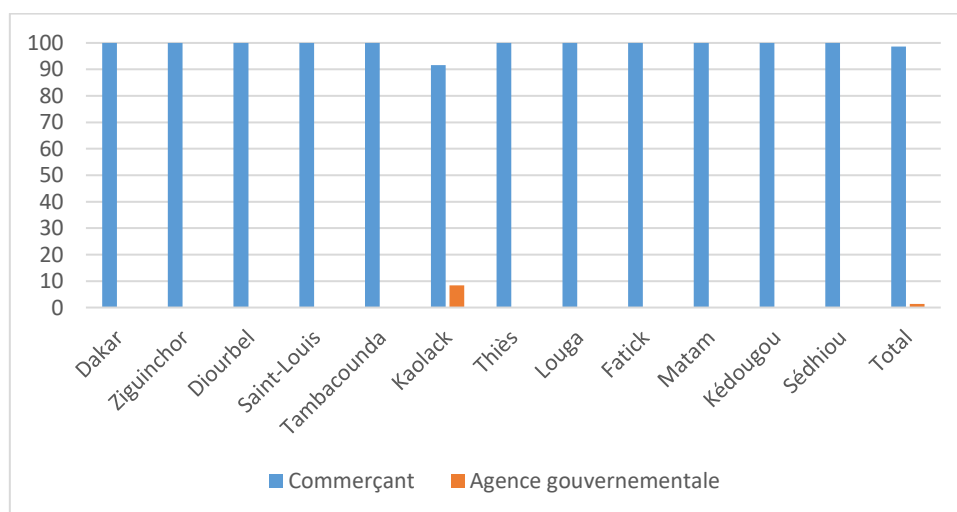
Tableau 3-5 : Proportion des EAHM ayant utilisé des produits phytosanitaires par région selon le type

Région	Insecticides	Herbicides	Fongicides et bactéricides
Dakar	32	8	0
Ziguinchor	2	0	0
Diourbel	18	0	29
Saint-Louis	11	29	0
Tambacounda	1	13	0
Kaolack	13	2	44
Thiès	7	2	7
Louga	4	0	17
Fatick	6	0	1
Kolda	0	69	0
Matam	4	11	4
Kaffrine	1	4	54
Kédougou	4	90	0
Sédhiou	1	28	2
Total	6	14	16

Les commerçants sont les principaux fournisseurs d'herbicides

Le tableau sur la répartition des EAHM selon le principal fournisseur d'herbicides montre que l'ensemble des EAHM n'ont que le commerçant local comme fournisseur. A noter que moins de 10% des EAHM de la région de Kaolack ont l'agence gouvernementale comme fournisseur.

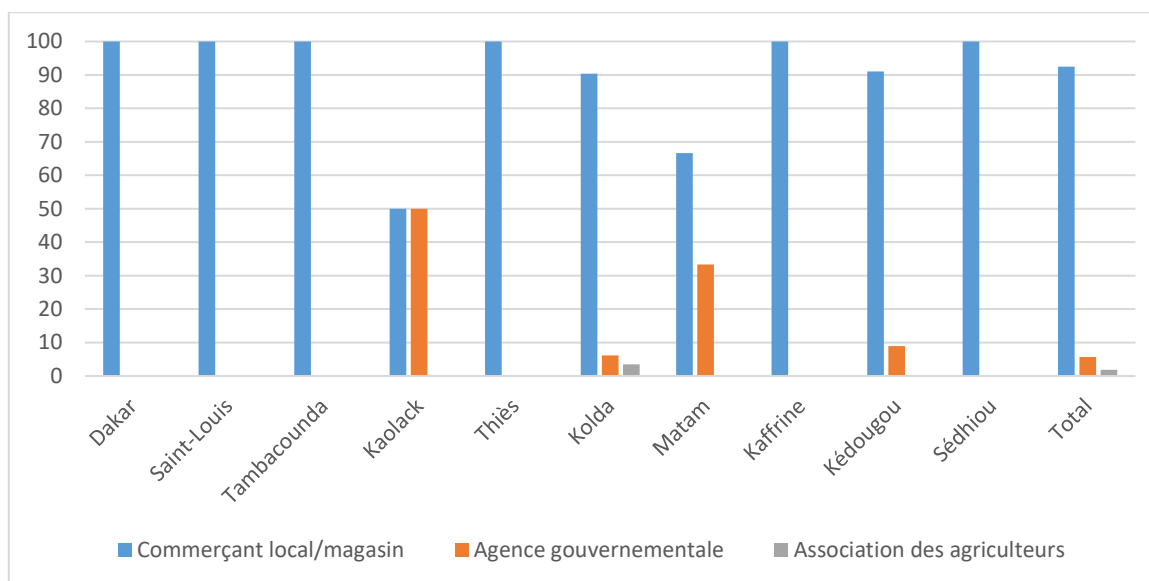
Graphique 3-13 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur d'herbicides



Le commerçant local est principal fournisseur d'insecticides aux EAHM

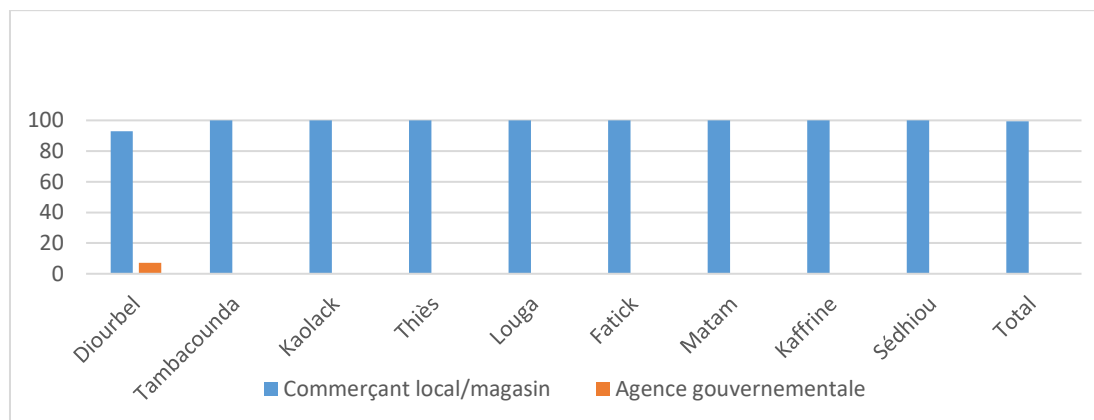
Le commerçant local est fournisseur d'insecticides aux EAHM de l'ensemble des régions excepté la région de Kaolack où on note une bonne présence des agences gouvernementales pour 50% des EAHM

Graphique 3-14 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur d'insecticides



Pour les fongicides et bactéricides le fournisseur est toujours le commerçant local à 100% pour l'ensemble des régions sauf Diourbel où 7,14% des EAHM reçoivent ces fertilisants par le biais de l'agence gouvernementale.

Graphique 3-15 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de fongicides et bactéricides



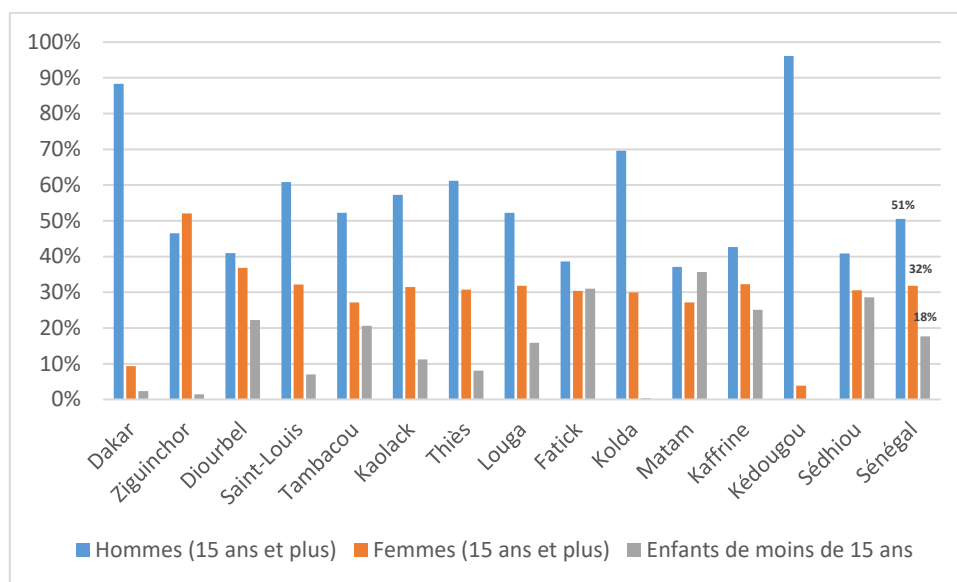
4. Main d'œuvre

La moitié des personnes employées dans la production végétale sont des adultes hommes (15 ans et plus).

Le graphique sur la répartition de la main d'œuvre embauchée pour la production végétale montre que plus de 50% des catégories de personnes impliquées dans les activités de production sont des adultes hommes (5 ans et plus).

En effet pour l'ensemble des régions la main d'œuvre des hommes de 15 ans est plus représentative avec plus de 50% sauf pour la région de Ziguinchor (47%). La main d'œuvre infantile est très faible pour l'ensemble des régions. Le pic est observé à Matam avec 36% des enfants de moins de 15 ans qui sont impliqués dans les activités de production végétale. Les femmes de 15 ans et plus sont moyennement utilisées dans ces activités

Graphique 4-1 : Répartition de la main d'œuvre embauchée selon la catégorie



Les EAHM embauchent en moyenne 25 personnes.

Le nombre moyen de personnes employées varie d'une région à l'autre. Dans l'ensemble le tableau 4-1 ci-dessous montre que dans la tranche d'âge de 15 ans et plus, les hommes sont légèrement plus utilisés que les femmes dans les activités de production végétale, soit environ 13 hommes contre 8 femmes. On peut également noter que les pics se trouvent dans la région de Ziguinchor pour les catégories Hommes et femmes de 15 ans et plus. Les enfants de moins de 15ans sont moins utilisés dans les activités de production végétale.

Tableau 4-1 : Nombre moyen de personnes employés selon la catégorie

Région	Hommes (15 ans et plus)	Femmes (15 ans et plus)	Enfants de moins de 15 ans	Total
Dakar	2.7	0.2	0.0	2.9
Ziguinchor	42.7	32.3	0.3	75.3
Diourbel	7.8	7.7	2.9	18.5
Saint-Louis	10.6	5.3	0.7	16.6
Tambacounda	13.3	4.5	2.2	20.0
Kaolack	3.7	12.7	1.1	17.6
Thiès	10.1	7.9	1.2	19.2
Louga	8.8	6.4	1.7	16.8
Fatick	4.6	3.6	4.0	12.1
Kolda	15.2	4.3	0.0	19.5
Matam	18.4	9.4	8.0	35.8
Kafrine	13.8	9.1	11.0	33.8
Kédougou	4.2	0.4	0.0	4.7
Sédhiou	15.0	4.7	9.9	29.6
Total	12.8	8.3	3.6	24.7

5. Productions végétales et utilisations

5.1. Les cultures pluviales

Les EAHM ont des productions moyennes plus élevées que celles des ménages

De manière générale, les EAHM ont un meilleur potentiel de production que les ménages avec un capital foncier plus important, un accès aux intrants beaucoup plus facile et des pratiques culturales beaucoup plus adéquates. Ceci s'est reflété sur les productions moyennes qui sont beaucoup plus élevées que celles des ménages. La production moyenne de riz pluvial des EAHM est de loin, la plus élevée de toutes les cultures pluviales, soit 33 tonnes par EAHM, suivie du coton du sésame et du fonio avec des moyennes variant entre 10 et 16 tonnes par exploitation. Le sorgho et l'arachide s'ensuivent avec des productions moyenne de 9 tonnes. Les productions les plus faibles sont enregistrées pour le gombo (638 kg), le niébé (3290 kg) et le mil (6929 kg).

Tableau 5-1 : Production moyenne des cultures pluviales par EAHM

Culture	Production moyenne (en kg)	Rendement moyen EAHM (kg/ha)
Arachide	9 786	1 095
Coton	16 299	949
Fonio	10 878	534
Gombo pluvial	638	6 029
Mais pluvial	8 134	1 844
Manioc	7 799	8 067
Mil pluvial	6 929	891
Niébé pluvial	3 290	790
Riz pluvial	33 004	1 948
Sésame	12 241	848
Sorgho pluvial	9 902	1 927

La contribution des EAHM dans la production totale des principales cultures est négligeable, soit moins de 3% pour toutes les cultures

- Les cultures de rente

Les cultures de rente sont largement dominées par l'arachide dont la production issue de l'EAA est estimée pour la campagne 2021-2022 à 1,7 millions de tonnes, soit 97% de la production totale des cultures de rente. Pour les EAHM, l'arachide est également la principale culture de rente en terme de production et de superficie exploitée. La région de Kaffrine apparait comme la première région productrice d'arachide pour les EAHM (11 202 tonnes), suivie de Kolda, de Diourbel et de Tambacounda avec des productions avoisinant 2 000 tonnes. Les productions les plus faibles sont enregistrées à Ziguinchor, Kédougou et Saint-Louis. Il est constaté également que la contribution des EAHM dans la production d'arachide est marginale, soit 1,4%. Cette tendance, remarquée dans presque toutes les régions, est moins prononcée à Matam (12%) et à Diourbel (4%).

Tableau 5-2 : Production totale d'arachide par EAHM

REGION	Production EAHM (tonnes)	Production totale	Part de la production des EAHM dans le total
DAKAR	-	742	0.0%
ZIGUINCHOR	109	45 352	0.2%
DIOURBEL	2 335	54 125	4.3%
SAINT-LOUIS	179	6 923	2.6%
TAMBACOUNDA	1 967	159 639	1.2%
KAOLACK	690	201 310	0.3%
THIÈS	575	84 009	0.7%
LOUGA	691	114 683	0.6%

FATICK	313	235 009	0.1%
KOLDA	2 838	308 925	0.9%
MATAM	336	2 648	12.7%
KAFFRINE	11 202	341 096	3.3%
Kédougou	142	23 214	0.6%
SÉDHIOU	2 792	100 130	2.8%
Total	24 171	1 677 804	1.4%

Le coton et le sésame sont cultivées à très petite échelle

Le coton et le sésame sont cultivées à petite échelle et représentent une faible part de la production avec seulement 2% et 1% de la production totale. La production de coton des EAHM est localisée dans 3 régions, Kaffrine (200 tonnes), Tambacounda (187 tonnes) et Kédougou (53 tonnes). La contribution des EAHM dans la production est très faible au niveau national (2,1% de la production nationale) , ainsi que dans les régions. Elle est toutefois relativement plus importante à Tambacounda que dans les autres régions.

En ce qui concerne les autres cultures de rente à savoir le sésame, le niébé et le manioc, la part des EAHM dans la production totale est très faible, elle est de l'ordre de 0,4%. Cette part est plus élevée à Thiès, principal région producteur de Manioc, à Sédhiou et à Tambacounda (4,7%).

Tableau 5-3 : Production totale de coton des EAHM par région

REGION	Production EAHM (tonnes)	Production totale	Part de la production des EAHM dans le total
TAMBACOUNDA	187	4 022	4.7%
KAOLACK	-	190	0.0%
KAFFRINE	200	13 228	1.5%
KEDOUGOU	53	3 940	1.3%
Total	440	21 381	2.1%

Tableau 5-4 : Production totale des autres cultures de rentes par région

REGION	Autres cultures (sésame, niébé et manioc)		
	Production EAHM (tonnes)	Production totale	Part de la production des EAHM dans le total
DAKAR	-	3 811	0.0%
DIOURBEL	430	15 761	2.7%
FATICK	66	113 913	0.1%
KAFFRINE	3 020	46 720	6.5%
KAOLACK	19	22 512	0.1%
KEDOUGOU	9	117 323	0.0%
KOLDA	155	908 528	0.0%
LOUGA	515	221 681	0.2%
MATAM	8	75 405	0.0%
SAINT LOUIS	82	20 908	0.4%
SEDHIOU	693	9 548	7.3%
TAMBACOUNDA	392	32 277	1.2%
THIES	213	1 533	13.9%
ZIGUINCHOR	26	15 749	0.2%
Total général	5 628	1 605 668	0.4%

- Les cultures céréalières

Les céréales sont le deuxième groupe de culture les plus cultivés au Sénégal après l'arachide. La production céréalière totale des EAHM de la campagne agricole 2021/2022 est évaluée à 40 206 tonnes. Elle reste dominée par la région de Kaffrine qui enregistre la plus grande partie de la production de céréales (près de 50%). Il s'en suit les régions de Kolda, de Tambacounda, de Sédhiou et de Saint-Louis. A l'instar des cultures de rente, les EAHM contribuent faiblement à la production nationale de céréales (1,1%). Cette même tendance est remarquée dans presque toutes les régions avec des contributions inférieures à 5%.

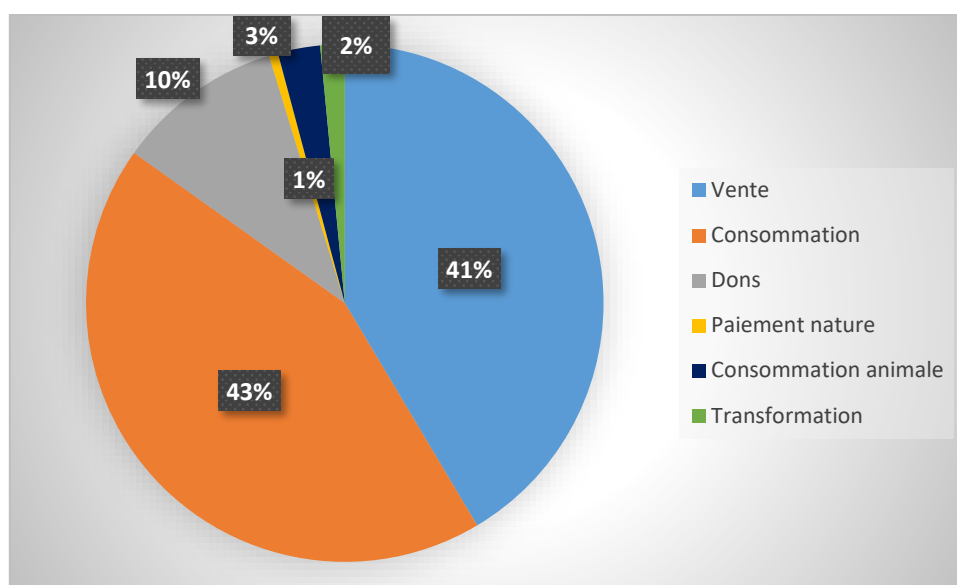
Tableau 5-5 : Production totale de céréales des EAHM

REGION	Total céréales		
	Production EAHM (tonnes)	Production totale	Part de la production des EAHM dans le total
DAKAR	-	534	0.0%
DIOURBEL	1 244	96 293	1.3%
FATICK	454	275 129	0.2%
KAFFRINE	17 336	398 629	4.3%
KAOLACK	630	311 862	0.2%
KEDOUGOU	787	102 475	0.8%
KOLDA	6 131	678 639	0.9%
LOUGA	246	49 029	0.5%
MATAM	257	73 270	0.4%
SAINT LOUIS	3 251	386 405	0.8%
SEDHIOU	3 662	596 938	0.6%
TAMBACOUNDA	4 610	249 652	1.8%
THIES	780	81 068	1.0%
ZIGUINCHOR	818	199 856	0.4%
Total général	40 206	3 499 779	1.1%

La production des cultures pluviales des EAHM est généralement destinée à la consommation et à la vente

Le graphique sur la répartition des cultures pluviales selon les différentes utilisations montre que les productions de cultures pluviales des EAHM sont destinées à la consommation avec plus de 43% suivi de la vente avec 41,5%. Cette situation peut s'expliquer par le fait que certaines grandes exploitations agricoles gérées par les marabouts, et qui constituent une part non négligeable des EAHM, destinent leurs productions pluviales en priorité à la consommation.

Graphique 5-1 : Répartition des cultures pluviales selon les différentes utilisations



5.2. Les cultures irriguées

Contrairement aux ménages agricoles, les EAHM pratiquent parfois des cultures irriguées sur de grandes superficies. Il est noté d'importantes quantités de production de riz irrigués et de pastèque, soit des moyennes respectives de 122 tonnes et 47 tonnes. La production totale reste cependant relativement faible comparée à la production nationale de riz qui s'établit à plus d'un million de tonne. La production moyenne de niébé irrigué et de manioc s'élève respectivement à 4,5 tonnes et 4,3 tonne.

En ce qui concerne les produits maraichers, l'oignon et la pomme de terre sont les deux produits maraichers les plus exploités avec des productions totales respectives de 7 605 et de 6 785 tonnes. Pour le diakhatou, le piment, l'aubergine et la tomate, la production totale varie entre 500 et 1000 tonnes.

Tableau 5-6 : Productions (en Kg) moyennes et totales des cultures irriguées des EAHM

Culture	Production moyenne par EAHM	Production totale
Riz irrigué	122 097	16 849 431
Pastèque irriguée	47 274	1 087 300
Manioc	4 384	118 380
Mais irrigué ou de décrue	2 927	64 394
Bissap irrigué	489	46 438
Niébé irrigué ou de décrue	4 521	27 124

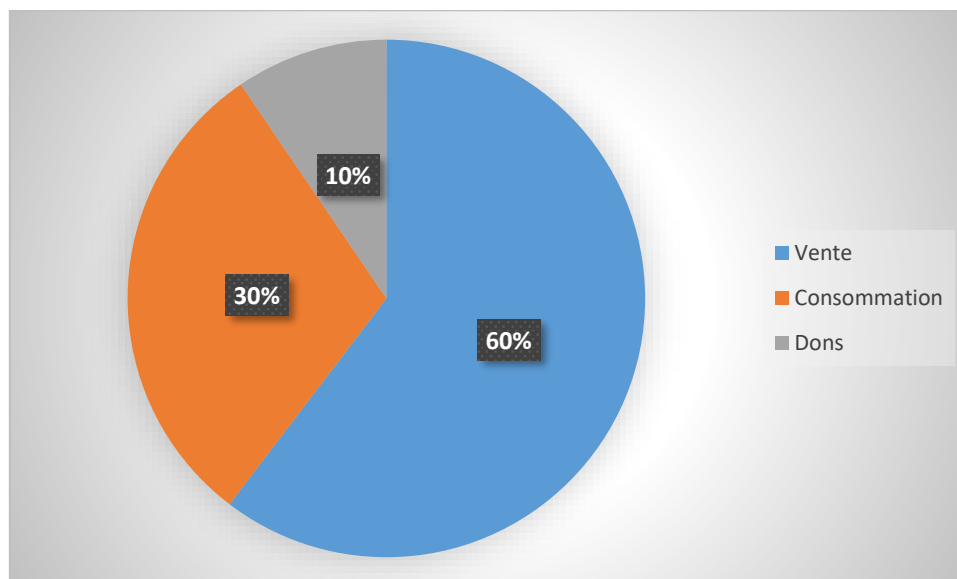
Tableau 5-7 : Productions moyennes et totales (en kg) des cultures maraîchères des EAHM

Culture	Production moyenne	Production totale
Oignon	23 765	7 604 916
Pomme de terre	81 749	6 785 152
Diakhatou	4 623	864 543
Piment	2 061	548 333
Aubergine	2 935	531 233
Tomate cerise	5 182	523 368
Patate Douce	15 483	464 492
Carotte	13 790	427 499
Gombo irrigué ou de dé	2 200	360 766
Tomate industrielle	3 238	301 094
Choux	4 035	266 341
Courge	13 576	190 064
Poivron	1 294	128 103
Melon	55 285	110 570
Navet	1 374	42 603
Concombre	773	20 868
Oignon vert	1 778	10 670
Total	11 276	19 180 613

La production des cultures irriguées des EAHM est principalement destinée à la vente

L'analyse du graphique sur la répartition des cultures irriguées selon les différentes utilisations, révèle que la vente constitue la principale utilisation avec en moyenne 60% suivi de la consommation avec 30%. Cette situation s'explique par le fait que les EAHM mènent généralement des activités agricoles à but lucratif.

Graphique 5-2 : Répartition des cultures irriguées selon les différentes utilisations

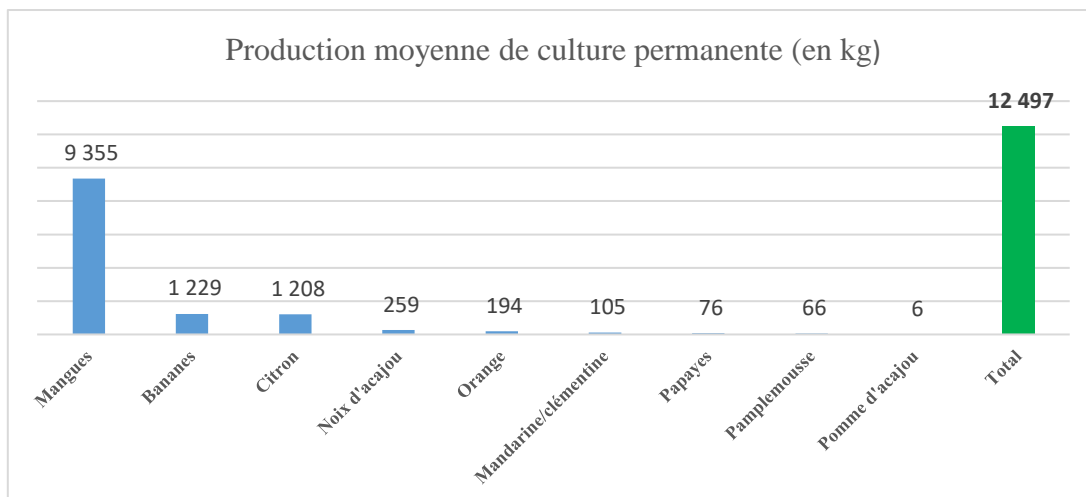


5.3. Les cultures fruitières

Les mangues restent majoritairement les cultures fruitières les plus produites

Le graphique ci-dessous montre que la production moyenne des cultures permanentes est estimée à 12 497 Kg au niveau national. L'analyse montre que les mangues restent majoritairement les plus produites avec une moyenne de plus de 9 355 kg suivi de la banane et du citron avec respectivement 1 229 kg et 1 208 kg. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la mangue reste un produit prisé par les populations et fait partie des produits de consommation les plus exportées. Quant à la banane, il y a la politique de l'Etat visant à relancer cette culture, avec l'appui des projets/programme visant à booster la production. Le citron est un produit de forte consommation des ménages.

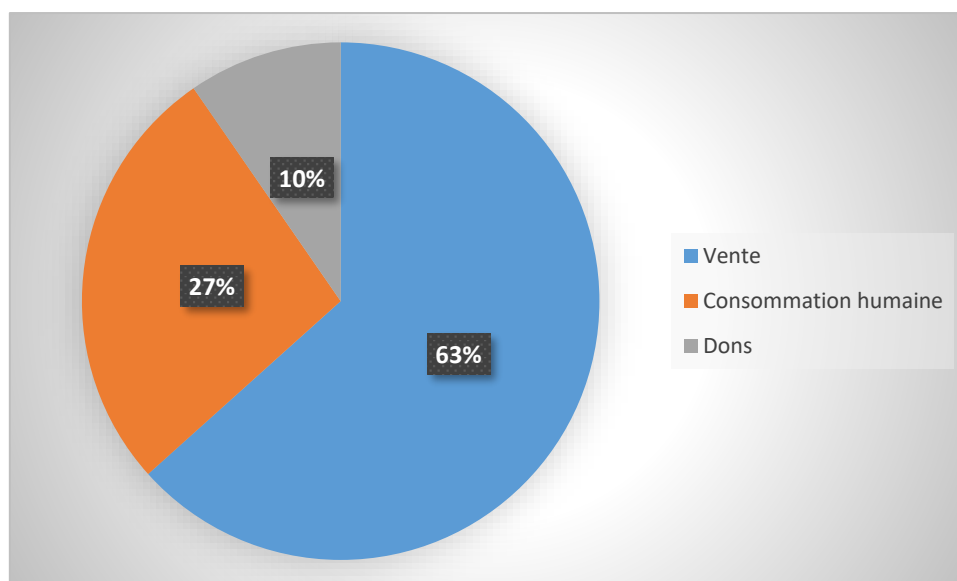
Graphique 5-3 : Production moyenne de culture permanente



- **La production fruitière est majoritairement destinée à la vente**

De façon générale, la plus grande part de la production fruitière est destinée au marché malgré une bonne partie qui est autoconsommée. Les résultats montrent que 63% de la production est vendue contre 27% destinée à l'autoconsommation. Les dons et autres utilisations sont minoritaires et représentent moins de 10%.

Graphique 5-4 : Répartition des cultures fruitières selon les différentes utilisations



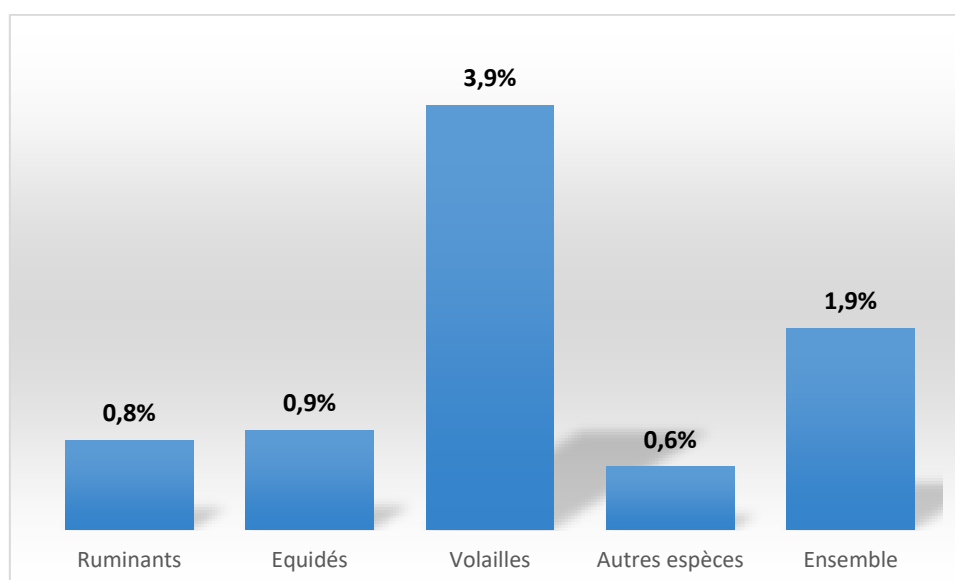
6. Production animale

6.1. Le cheptel détenu par les EAHM

Les EAHM détiennent moins de 2% du cheptel total des exploitations agricoles

Il ressort de l'analyse du graphique que les EAHM détiennent une faible part des effectifs du cheptel des exploitations agricoles (ménages et hors ménages combinés), soit 1,9%. Cette proportion est encore plus faible chez les ruminants et les équidés et n'atteint pas 1%. Par contre, on note une part relativement importante des effectifs de la volaille détenue par les EAHM (3,9%). Ceci pourrait s'expliquer par la pratique de l'aviculture qui est assez fréquente chez les EAHM.

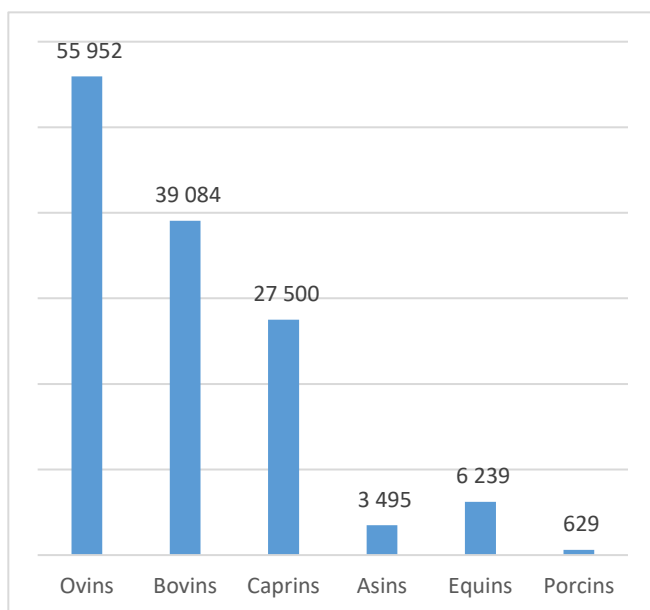
Graphique 6-1 : Part du cheptel des exploitations agricoles détenue par les EAHM



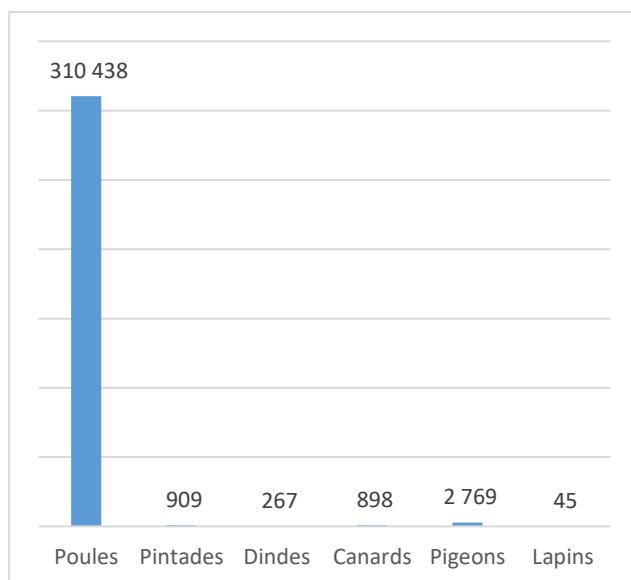
Les ruminants et la poule constituent l'essentiel du cheptel des EAHM

Les ruminants (bovins, ovins et caprins) et la volaille (les poules notamment) constituent l'essentiel du cheptel détenu par les EAHM. En effet, le Graphique 6-2 révèle que les EAHM ont détenu au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête environ 55 952 têtes d'ovins, 39 084 têtes de bovins et 27 500 têtes de caprins. En ce qui concerne la volaille et les autres espèces, la poule est la principale espèce élevée par les EAHM, soit 310 438 têtes contre moins de 1 000 pour les autres espèces (Graphique 6-3). A l'instar de la production végétale, l'effectif du cheptel détenu par les EAHM est marginal comparé à celui possédé par les ménages agricoles.

Graphique 6-2: Nombre total de têtes de bétail possédées



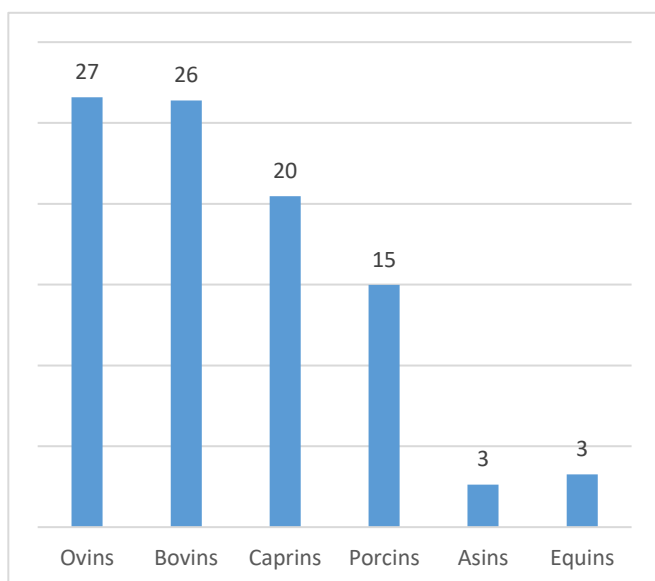
Graphique 6-3: Nombre total de têtes de volailles et autres espèces possédées



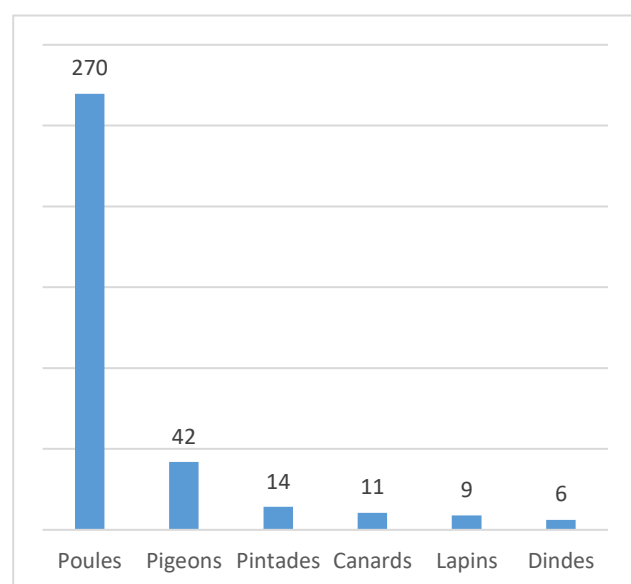
En moyenne une EAHM/éleveur détient 27 bovins, 26 ovins et 20 caprins

En moyenne une EAHM/éleveur détient 27 bovins, 26 ovins et 20 caprins. Par contre pour les équidés, chaque EAHM en détient 3 en moyenne. En ce qui concerne la volaille, la poule se distingue du lot avec une moyenne de 270 têtes détenue, suivi du pigeon (42). Le nombre moyen de tête possédés par EAHM est plus beaucoup moins élevés pour les pintades (14), les canards (11), les lapins (9) et les dindes (6).

Graphique 6-4: Nombre moyen de tête de bétail par EAHM



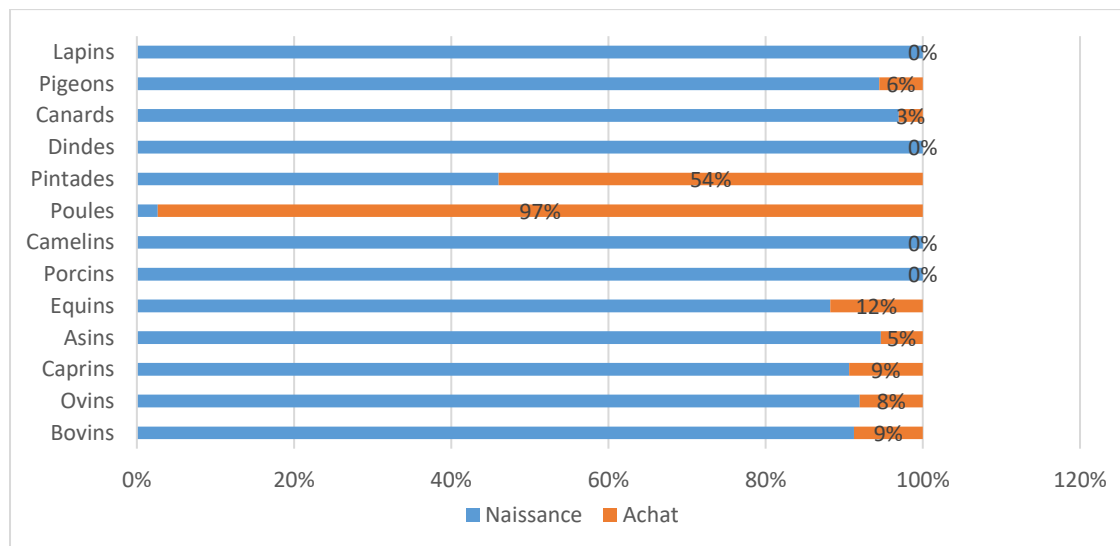
Graphique 6-5 : Nombre moyen de tête de volaille et autre espèce par EAHM



Les naissances constituent le principal flux entrant pour la plupart des espèces, excepté les poules et les pintades

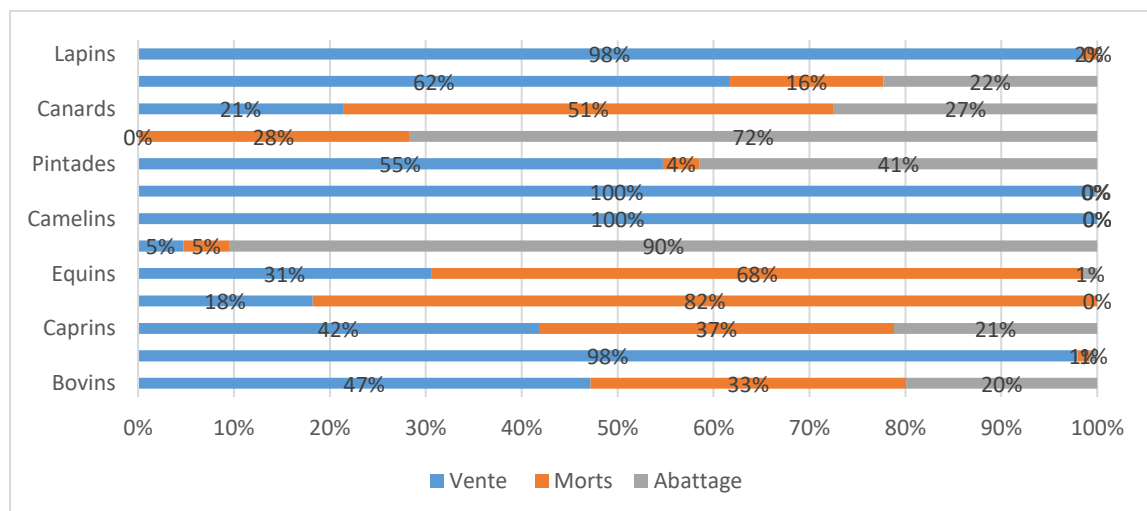
Selon le graphique sur la répartition des flux entrants d'animaux par espèce (Graphique 6-6), les naissances constituent le principal flux entrant des EAHM sauf pour les poules et les pintades où on note que les achats sont le flux entrant le plus important.

Graphique 6-6 : Répartition des flux entrants d'animaux par espèce



L'analyse du graphique ci-dessous relève que les ventes d'animaux constituent les flux sortants d'animaux les plus importants pour certaines espèces comme les ovins les camelins, les poules et les lapins (plus de 98%). Par contre pour les asins, les équins et les canards la mort d'animaux est le principal flux sortant. Pour les porcins et les dindes c'est l'abattage qui domine (90% d'abattage pour les porcins et 72% d'abattage pour les dindes).

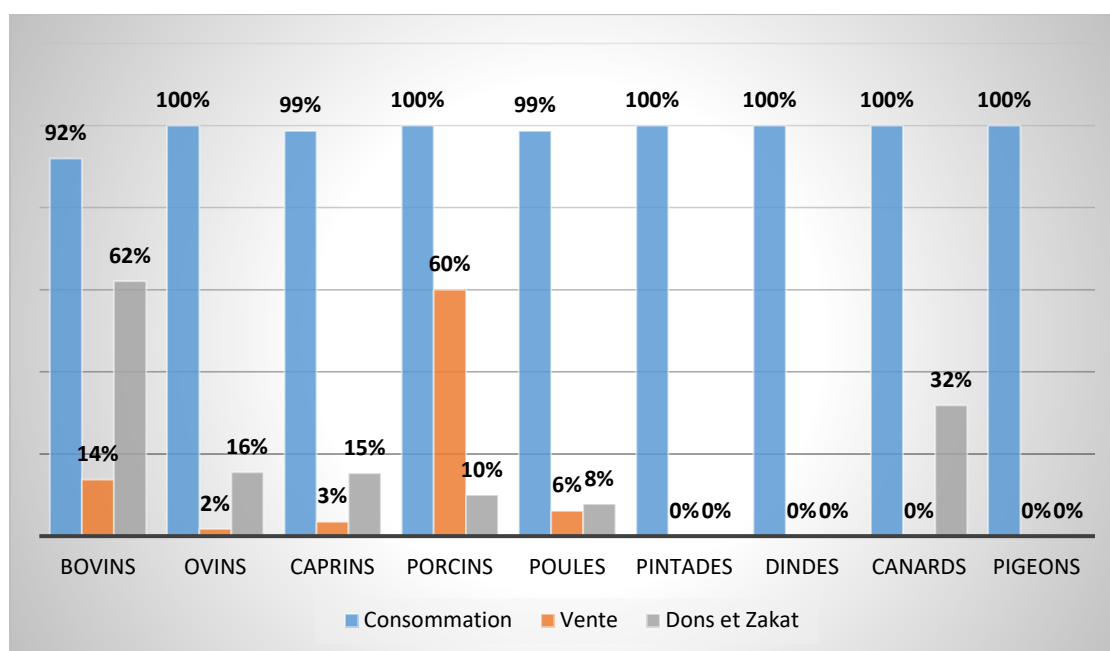
Graphique 6-7 : Répartition des flux sortants d'animaux par espèce



La consommation constitue la principale raison de l'abattage des animaux

Selon le graphique ci-dessous la consommation est la première raison d'abattage des animaux pour les exploitations agricoles hors ménage (plus de 90%). On note toutefois que les raisons d'abattage pour la vente, dons et zakat sont fréquentes respectivement pour les porcins (60%) et les Bovins (62%).

Graphique 6-8 : Répartition (en % EAHM) des raisons de l'abattage d'animaux, par type d'animaux



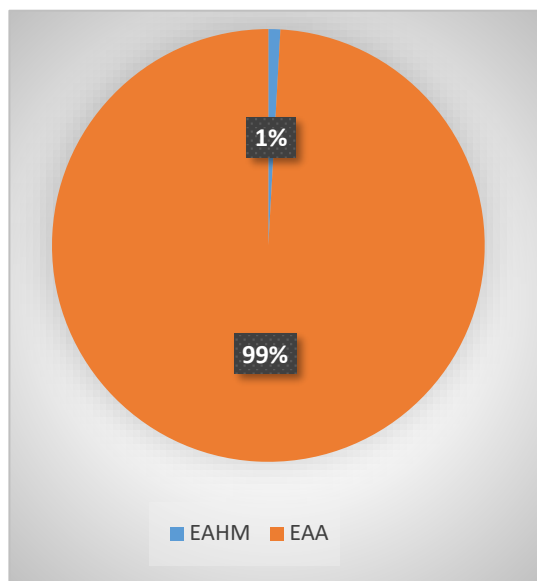
6.2. La production laitière

La production laitière des EAHM est marginale

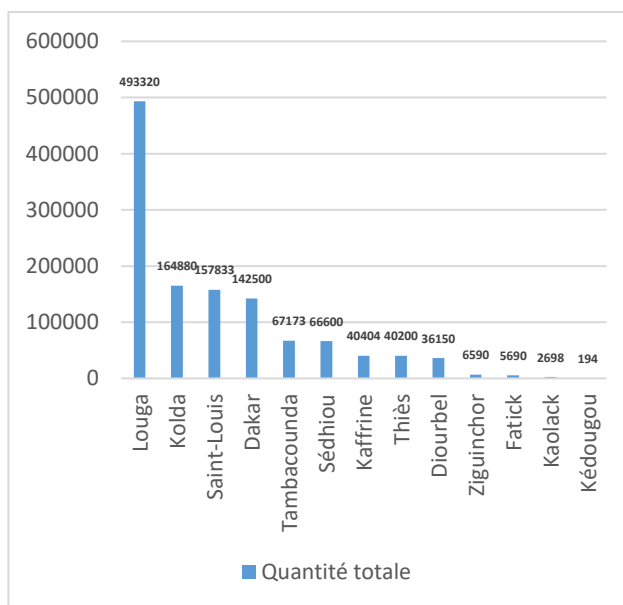
La production laitière totale des EAHM au cours de la campagne 2021 s'est établie à 1 224 milliers de litres contre 136 326 milliers de litres pour les ménages agricoles, soit moins de 1%. Cette production provient entièrement des vaches laitières.

L'analyse de la répartition de la production laitière selon les régions montre que la région de Louga couvre à elle seule 40% de la production. Les régions de Kolda, Saint-Louis, Dakar s'ensuivent avec des proportions variant entre 12% et 13%. Les autres régions contribuent chacune à moins de 5% de la production totale.

Graphique 6-9 :Part de la production laitière des EAHM dans la production des exploitations agricoles



Graphique 6-10 : Répartition (en %) de la production totale de lait selon les régions



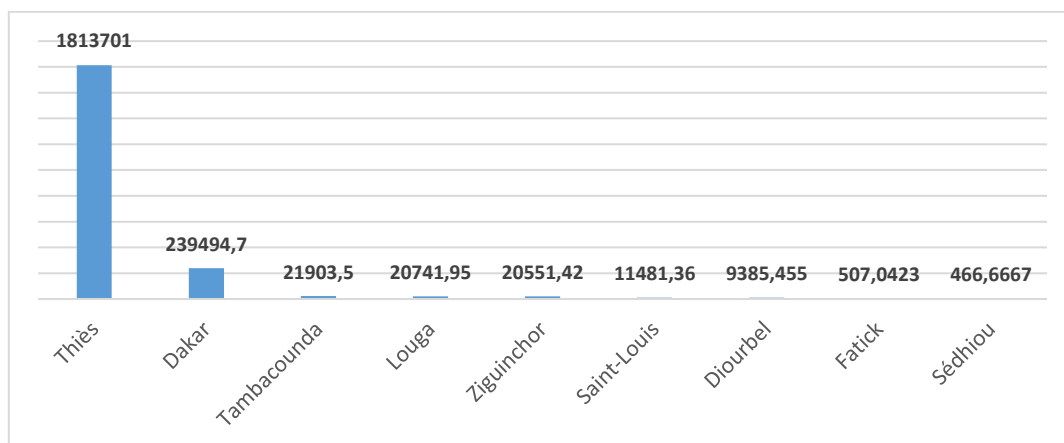
6.3. La production d'œufs

L'essentiel de la production d'œufs est réalisé par les EAHM de la région de Thiès

Le tableau sur la répartition de la quantité totale d'œufs produits au cours des 12 derniers mois par région montre, qu'au niveau national, une EAHM produit 7400 unités, en moyenne, par an.

La quantité totale produite la plus élevée d'une EAHM se retrouve dans la région de Thiès avec près de 1.813.700 unités, suivie de Dakar avec près de 239.490 unités. Les EAHM de ces deux régions couvrent à elles seules près de 96% de la production totale annuelle.

Graphique 6-11 : Production d'œufs des EAHM



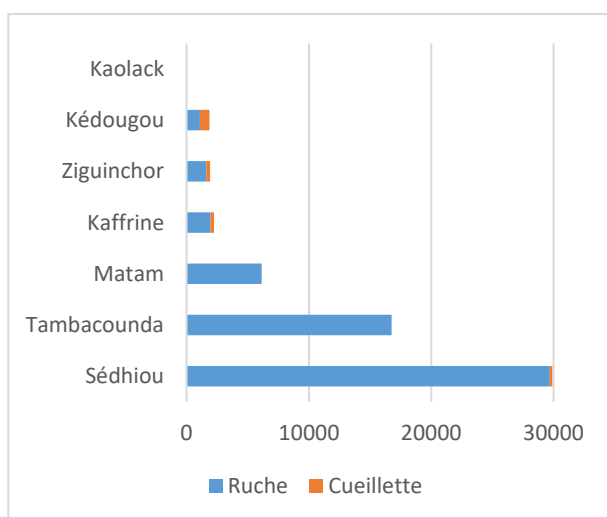
6.4. La production de miel

La moitié de la production de miel des EAHM (51%) provient de la région de Sédhiou

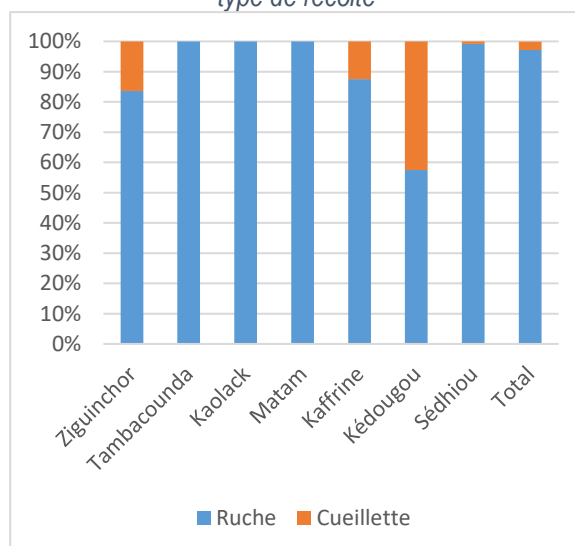
Le tableau sur la répartition de la production de miel selon le type de récolte montre que 97% de la production de miel, dans les sept régions ciblées, proviennent des ruches contre 3% pour la cueillette.

La cueillette est plus pratiquée à Kédougou à hauteur de 43% de la production, suivie de Ziguinchor (16%) et Kaffrine (12%). Les productions de miel provenant de Tambacounda, Kaolack, Matam et Sédhiou sont presque à 100% issues des ruches.

Graphique 6-12: Production totale de miel par région



Graphique 6-13 : Répartition de la production selon le type de récolte



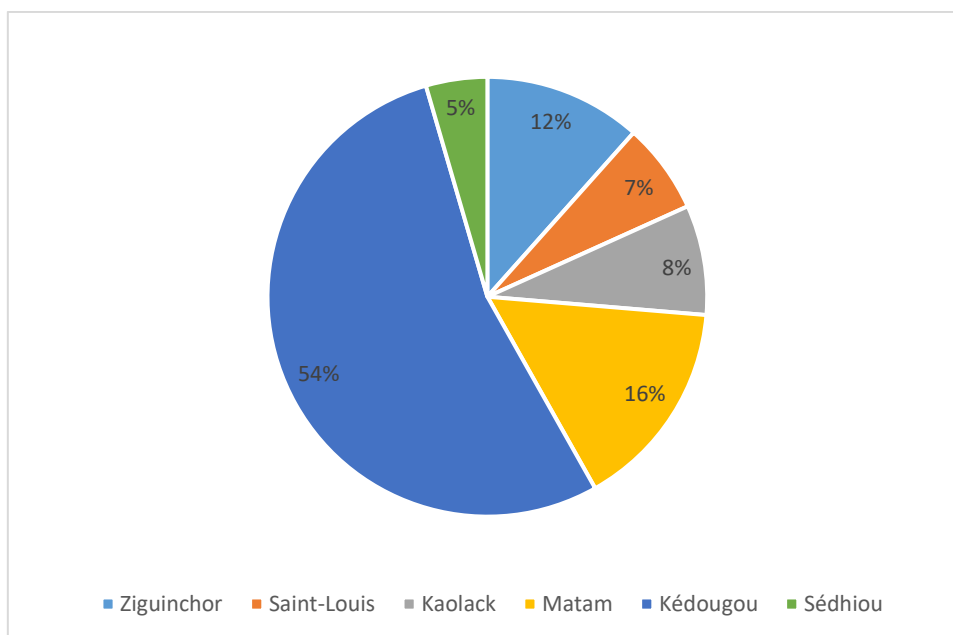
7. Autres activités des EAHM

La pratique de la pêche et de l'aquaculture est très rare chez les EAHM ; plus de 70% des EAHM ayant pratiqué la pêche et l'aquaculture se trouvent à Kédougou, Ziguinchor et Matam

La pratique de la pêche et de l'aquaculture est très rare chez les EAHM, soit moins de 2% (Tableau 1-1). Le graphique ci-dessous montre que 54% (plus de la moitié) des EAHM ayant pratiqué des activités de pêche ou d'aquaculture se trouvent dans la région de Kédougou. Toutefois, la pratique est bien notée à Matam avec 16% des EAHM et à Ziguinchor avec 12%

des EAHM. Par contre, à Saint Louis et à Sédhiou, l'activité existe dans une moindre mesure avec respectivement 7% et 5% des EAHM situées dans ces deux localités.

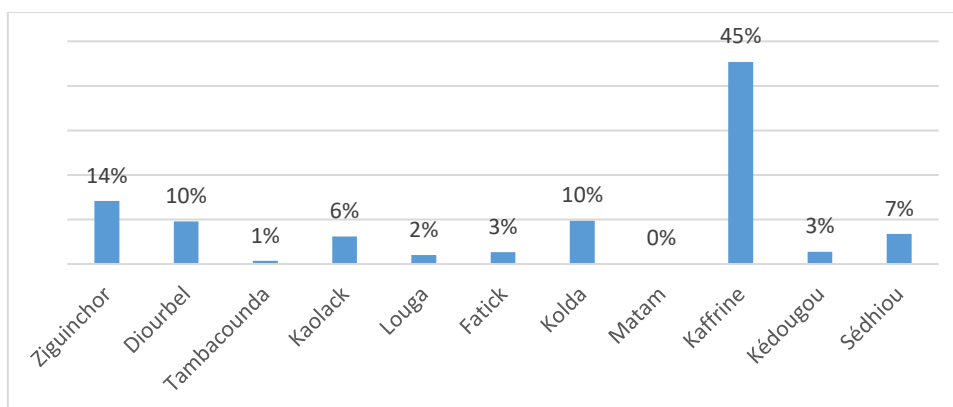
Graphique 7-1 : Répartition des EAHM ayant eu activités de pêche ou d'aquaculture



La foresterie est pratiquée par près d'un tiers des EAHM ; ces dernières se trouvent majoritairement à Kaffrine et Ziguinchor

La production forestière concerne 32% des EAHM (Tableau 1-1-2). Le graphique ci-dessous montre que la production forestière est plus pratiquée à Kaffrine avec 45% des EAHM de la région. Cependant, la pratique existe dans une moindre mesure à Ziguinchor avec 14% des EAHM, Diourbel et Kolda avec 10% des EAHM dans chaque région. L'activité est aussi pratiquée à Sédhiou, Kaolack, Fatick, Kédougou, Louga et Tambacounda avec moins de 8% des EAHM situées dans chacune de ces régions. Les EAHM de Matam ne s'adonnent pas à la production forestière.

Graphique 7-2 : Répartition des EAHM ayant eu une production forestière



Le bois de chauffe est le principal produit forestier ligneux exploité

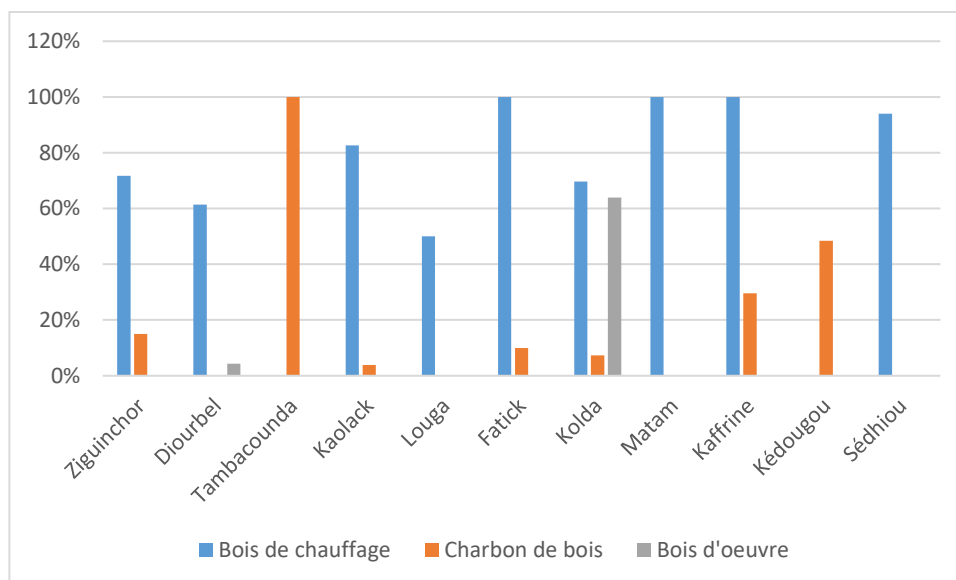
Dans les onze régions ciblées, en moyenne, 82% des EAHM exploitent le bois de chauffage contre 18% pour le charbon de bois et 7% pour le bois d'œuvre. Toutefois, cette répartition cache des disparités.

En effet, à Kaffrine, Fatick et Matam toutes les EAHM exploitent le bois de chauffage (100% des EAHM). Un nombre important de EAHM exploitent le produit notamment à Sédhiou avec 94% des EAHM, à Kaolack avec 83%, Ziguinchor 72%, Kolda 70%, Diourbel 61% et Louga 50%. Les EAHM de Tambacounda et de Kédougou n'exploitent pas le bois de chauffage.

L'ensemble des EAHM de Tambacounda exploitent le charbon de bois (100% des EAHM). Ce produit est aussi exploité par 48% des EAHM de Kédougou, 30% des EAHM de Kaffrine et 15% des EAHM de Ziguinchor. Il faut noter cependant que seulement 7% des EAHM de Kolda et 4% des EAHM de Kaolack exploitent le produit. Les EAHM de Diourbel, Matam, Louga et Sédhiou n'exploitent pas le charbon de bois.

Le bois d'œuvre est majoritairement exploité à Kolda avec 64% des EAHM qui pratiquent l'activité. Les EAHM situées dans les autres régions n'exploitent pas ce produit sauf à Diourbel où 4% sont concernées.

Graphique 7-3 : Répartition (en % de EAHM) des principaux produits forestiers ligneux exploités



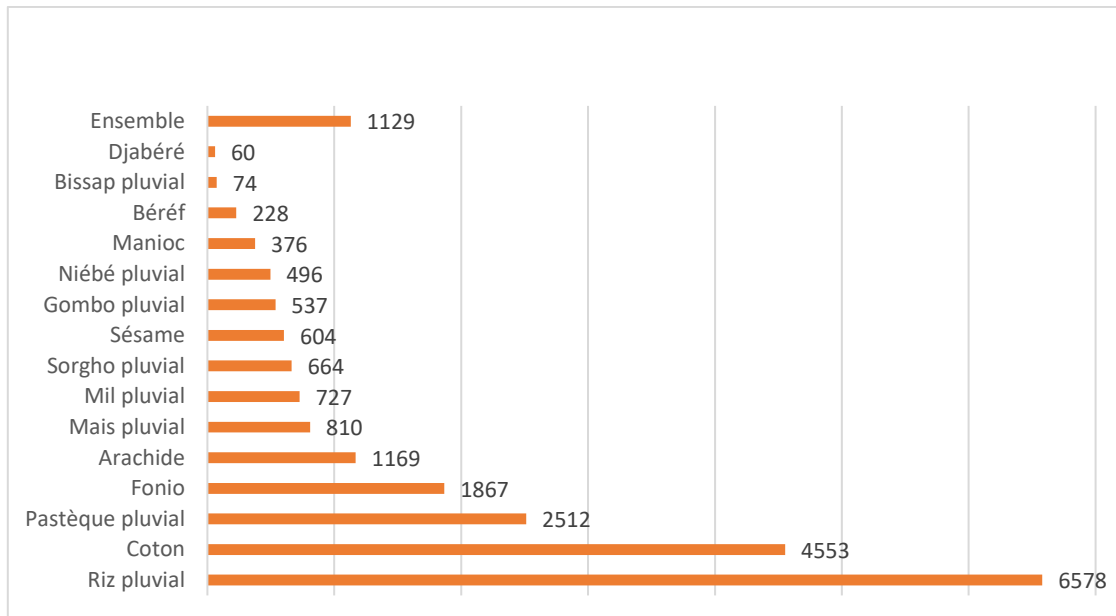
8. Revenus et coûts de production des EAHM

Le riz pluvial et le coton sont les cultures pluviales qui génèrent le plus de revenus

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montre que la vente moyenne par EAHM des cultures pluviales est de 1 129 402 FCFA. Les cultures les plus vendues sont le riz pluvial et

le coton, avec des ventes moyennes supérieures à 4 500 000 CFA. En revanche, le Djabéré et le Bissap pluvial sont moins vendues, avec moins de 75 000 FCFA de ventes moyennes.

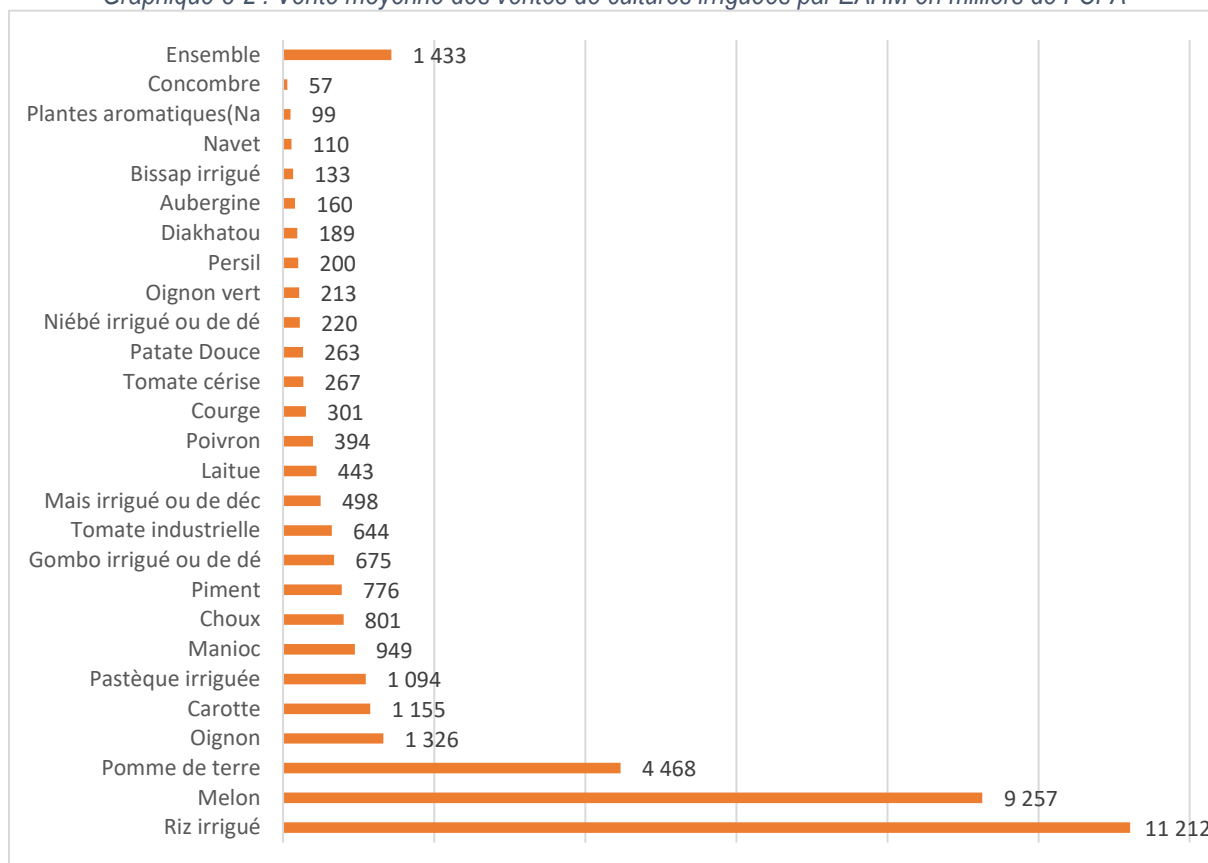
Graphique 8-1 : Valeur moyenne des ventes de cultures pluviales par EAHM en milliers de FCFA



Le riz irrigué et le melon sont les cultures irriguées qui génèrent le plus de revenus

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montre que la vente moyenne par EAHM des cultures maraichères est de 1 433 346 FCFA. Les cultures les plus vendues sont le Riz irrigué et le melon, avec des ventes moyennes supérieures à 9 250 000 CFA. En revanche, le concombre est le moins vendues, avec 56 739 FCFA de ventes moyennes.

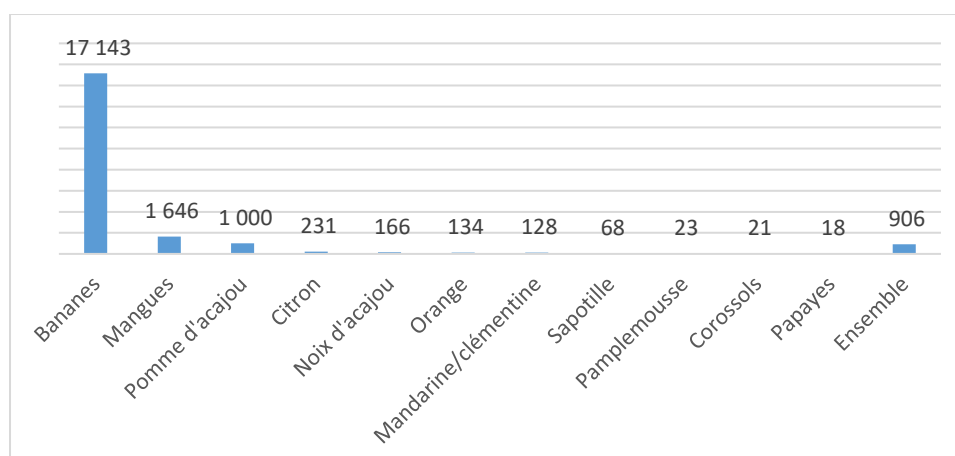
Graphique 8-2 : Vente moyenne des ventes de cultures irriguées par EAHM en milliers de FCFA



Les cultures fruitières génèrent moins de revenus que les cultures temporaires en moyenne ; la banane est de loin le fruit dont le montant des ventes est plus élevé

Ce graphique montre que la vente moyenne par EAHM des cultures fruitière est de 906 059 FCFA. Les cultures les plus vendues sont respectivement la banane et la mangue, soit en moyenne 17 143 039 FCFA et 1 646 166 FCFA. En revanche, les moins vendues sont les goyaves (350 FCFA) et l'avocat (1 500 FCFA).

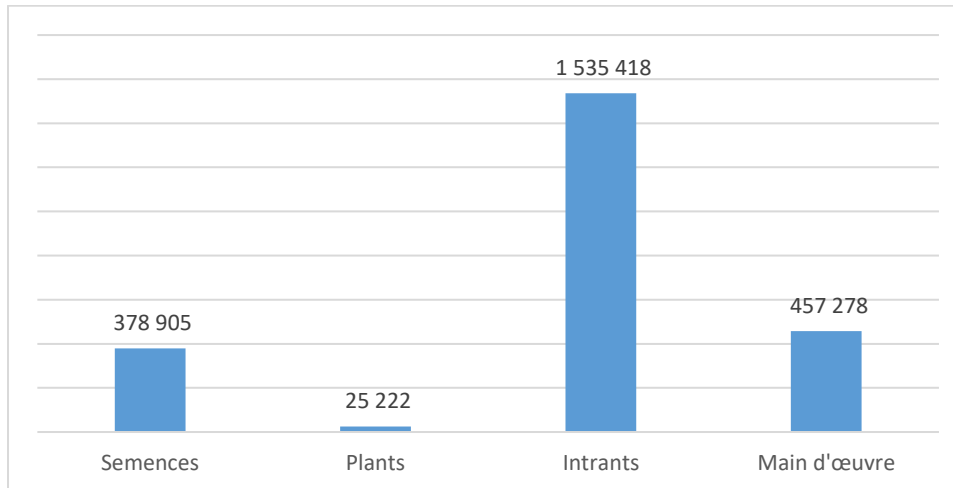
Graphique 8-3 : Montant moyen des ventes de culture fruitière par EAHM en milliers de FCFA



En moyenne les EAHM dépensent plus en Intrants et en main d'œuvre

Parmi les dépenses moyenne par EAHM liées à la production végétale, les intrants ont le cout moyen le plus élevé (1 535 418 FCA), suivi de la main d'œuvre (457 278 FCFA) et des semences (378 905 FCFA).

Graphique 8-4 : Coûts moyens de production des EAHM

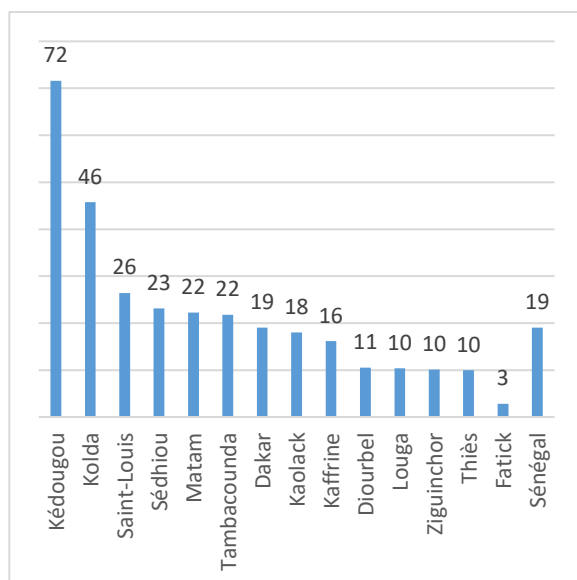


Seul 1 EAHM sur 5 a accès au crédit ; les institutions gouvernementales en sont les principaux fournisseurs

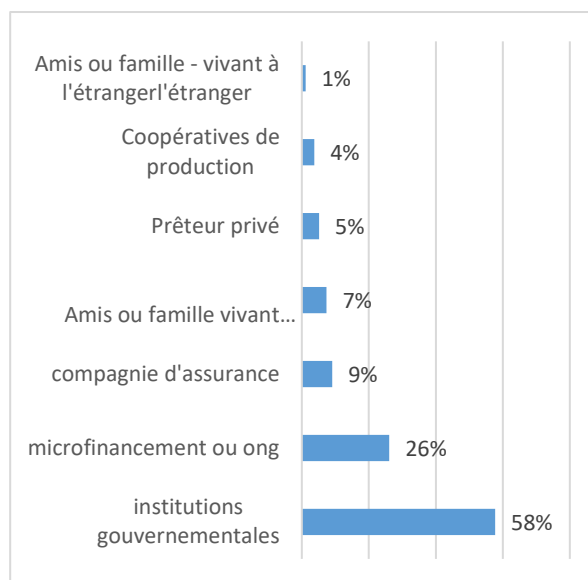
Le graphique 8-5 résume les EAHM ayant contracté des prêts auprès des fournisseurs. Dans l'ensemble seulement 19% des EAHM ont eu à contracter des prêts. La région de Kédougou se distingue néanmoins avec une proportion plus élevée (72%).

Le graphique 8-6 renseigne que la majorité des prêts ont été contractés auprès des Banques publiques ou autres institutions gouvernementales (58%), suivi de loin des Institutions de micro financement ou des ONG (26%). En revanche, les prêts contractés auprès des amis ou de familles vivant à l'étranger sont très faibles (moins de 2%).

Graphique 8-5: Proportion des EAHM ayant contracté un prêt



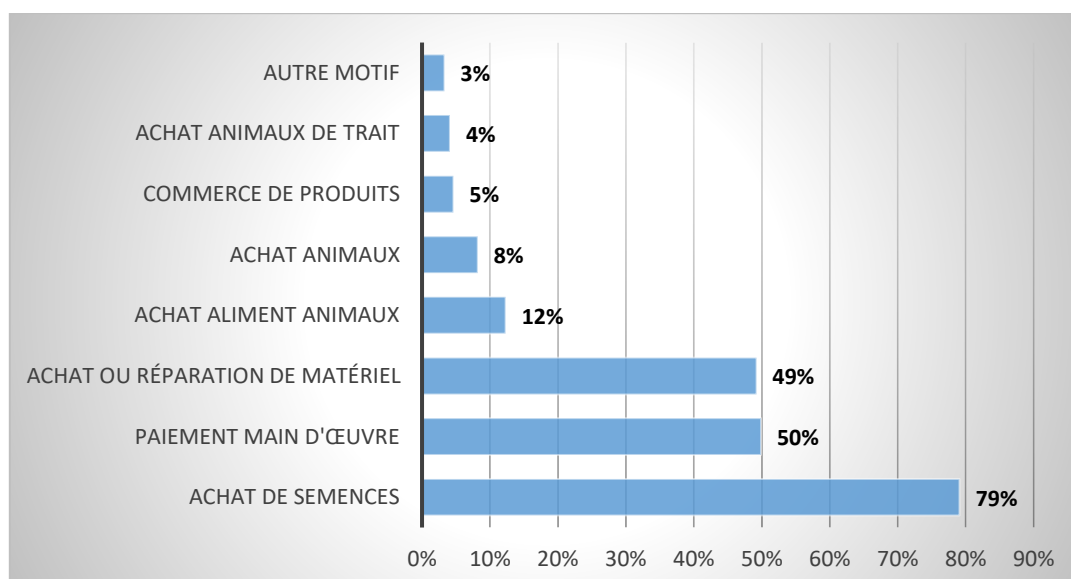
Graphique 8-6 : Répartition des EAHM selon le principal fournisseur de prêts



L'achat de semences est le principal motif de demande de crédit

L'analyse du graphique 8-7 sur l'utilisation du prêt contracté montre que près de 8 EAHM sur 10 contractent un prêt pour acheter des semences. Près de la moitié font recours au crédit pour payer la main d'œuvre ou pour acheter ou réparer le matériel. Les dépenses liées aux activités de l'élevage ne nécessitent pas de prêts pour la majorité des EAHM.

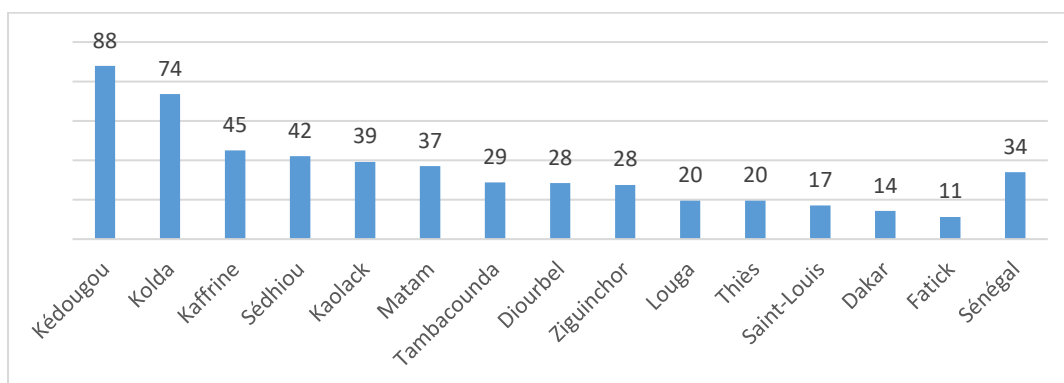
Graphique 8-7: Répartition des EAHM selon le motif de demande de prêt



Près d'un tiers des EAHM ont reçu une subvention directe ou indirecte

Le graphique 8-8 décrit la répartition des EAHM ayant reçu une subvention (directe ou indirecte). On constate que 34% des EAHM ont bénéficié d'une subvention au niveau national. Cette proportion est plus élevée à Kédougou (88%) et Kolda (74%) et varie entre 37 et 45% dans les régions de Kaffrine, Sédhiou, Kaolack et Matam. Les régions de Fatick, Dakar, Saint Louis, et Thiès enregistrent les proportions les plus faibles moins de 20%.

Graphique 8-8 : Répartition des EAHM ayant reçu une subvention (directe ou indirecte)



Les subventions portent généralement sur les engrais et les semences

Le constat est que d'une manière générale les EAHM reçoivent plus des subventions d'engrais (78%) suivi de semence (59%). Cette tendance est observée dans presque toute les régions excepté les EAHM de la région de Kédougou qui reçoivent plus des matériels agricoles 80%. Il est noté également à Kaolack et à Ziguinchor, des proportions relativement élevées d'EAHM ayant bénéficié une subvention sur le matériel agricole.

Tableau 8-1 : Répartition des EAHM selon le type de produits subventionnés par région

Région	Semences	Engrais	Matériel agricole	Aliment bétail	Subventions en espèces
Dakar	0	100	0	0	0
Ziguinchor	84	79	22	5	9
Diourbel	54	77	11	14	0
Saint-Louis	12	100	0	0	0
Tambacounda	95	84	5	0	0
Kaolack	48	71	42	2	2
Thiès	75	76	0	0	0
Louga	88	18	18	0	0
Fatick	50	50	0	0	0
Kolda	8	100	6	0	0
Matam	13	88	0	0	0
Kaffrine	95	85	0	0	4
Kédougou	18	11	80	0	0
Sédhiou	27	89	0	0	0
Total	59	78	11	1	2

9. Conclusion

Dans la perspective de la mise en œuvre du modèle d'enquête agricole de l'Initiative 50X2030, qui vise une couverture globale du secteur agricole, la DAPSA a intégré la collecte de données sur les Exploitations Agricoles Hors Ménages (EAHM) dans le dispositif de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA). En rappel, le modèle d'enquête agricole proposé par l'Initiative 50X2030 reprend la structure modulaire de AGRIS avec quelques adaptations.

L'enquête EAHM, mise en œuvre pour la première fois à travers le programme 50x2030, a abordé des thématiques importantes au Sénégal, notamment les caractéristiques des exploitants des EAHM, le capital foncier et le mode de faire, le niveau de production végétale et animale, la subvention des intrants, le cheptel rattaché aux EAHM, etc.

Il ressort des résultats que les EAHM ont un potentiel de production beaucoup plus élevé que les ménages agricoles. Elles ont des exploitants alphabètes, disposent parfois des titres des propriétés sur leurs terres, exploitent de plus grandes superficies, ont un meilleur accès aux intrants et au crédit, adoptent des pratiques culturales plus adéquates. Cependant, au niveau agrégé, leur faible effectif limite leur contribution à la production végétale et animale. En effet, le rapport a mis en exergue la contribution marginale des EAHM dans la production des principales cultures, dans les effectifs du cheptel et dans la production animale. A l'instar des ménages agricoles, les résultats mettent en évidence un faible niveau d'autonomisation foncière des femmes.

Table des matières

Sommaire.....	1
Liste des tableaux	2
Liste des graphiques	3
0. Rappel Méthodologique.....	5
0.1. Champ et domaine d'étude	5
0.2. Plan de sondage	6
0.2.1. Base de sondage	6
0.2.2. Méthode de tirage	7
0.2.3. Taille de l'échantillon	7
0.2.4. Couverture de l'échantillon	8
1. Caractéristiques des EAHM	9
1.1. Caractéristiques sociodémographiques des exploitants des EAHM	9
1.2. Caractéristiques des activités agricoles des EAHM	11
2. Utilisation des terres par les EAHM	16
2.1. Superficies exploitées	16
3. Utilisation des intrants	22
3.1. Utilisation des semences.....	22
3.2. Utilisation des fertilisants	25
3.2.1. Fertilisants minéraux	25
3.2.2. Fertilisants organiques	29
3.3. Utilisation des produits phytosanitaires.....	31
4. Main d'œuvre	33
5. Productions végétales et utilisations.....	35
5.1. Les cultures pluviales	35
5.2. Les cultures irriguées	39
5.3. Les cultures fruitières	41
6. Production animale.....	43
6.1. Le cheptel détenu par les EAHM.....	43
6.2. La production laitière	46
6.3. La production d'œufs.....	47
6.4. La production de miel	48
7. Autres activités des EAHM	48
8. Revenus et coûts de production des EAHM	50
9. Conclusio	56

